

# ARTICLE 29 DE LA LOI ÉNERGIE CLIMAT

## Rapport 2024 au titre de l'année 2023 SELENCIA Retraite

Ce rapport permet de répondre  
aux exigences de l'Article 29  
de la Loi Énergie-Climat,  
Ces exigences sont détaillées  
dans la table de  
correspondance se trouvant  
en annexe



## TABLE DES MATIÈRES

<b>Présentation</b> .....	<b>4</b>
<b>SELENCIA Retraite : PRÉSENTATION</b> .....	<b>4</b>
<b>A. DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ</b> .....	<b>6</b>
<b>A.1 Présentation générale</b> .....	<b>7</b>
Une démarche en construction .....	7
Concernant l'intégration des critères de durabilité en phase de pré investissement .....	14
<b>A.2 Démarche d'intégration ESG pour les différentes classes d'actifs</b> .....	<b>14</b>
Structure du portefeuille et périmètre couvert .....	14
Politique d'exclusion .....	16
Performance extra-financière .....	18
Analyse des controverses .....	28
<b>B. MOYENS INTERNES DÉPLOYÉS PAR L'ENTITÉ</b> .....	<b>30</b>
<b>C. DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTES DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTITÉ</b> .....	<b>34</b>
Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance, notamment des organes d'administration, de surveillance et de direction, en matière de prise de décision relatives à l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la politique et la stratégie d'investissement de l'entité et des entités que cette dernière contrôle le cas échéant. ....	35
Inclusion, conformément dans les politiques de rémunération des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées à l'intégration des risques en matière de durabilité .....	35
Intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité .....	36
<b>D. STRATÉGIE D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉMETTEURS OU VIS-À-VIS DES SOCIÉTÉS DE GESTION AINSI QUE SUR SA MISE EN ŒUVRE</b> .....	<b>38</b>
<b>D.1 Stratégie d'engagement</b> .....	<b>39</b>
<b>D.2 Politique de vote</b> .....	<b>40</b>
<b>E. TAXONOMIE EUROPÉENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES</b> .....	<b>42</b>
<b>F. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE L'ACCORD DE PARIS</b> .....	<b>46</b>
<b>G. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ</b> .....	<b>54</b>
<b>H. DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES DE DURABILITÉ DANS LA GESTION DE RISQUES</b> .....	<b>60</b>
<b>H.1 Gestion des risques sur le portefeuille de SELENCIA</b> .....	<b>61</b>
<b>H.2 Gestion interne des risques</b> .....	<b>67</b>
<b>I. CONCLUSIONS ET MESURES D'AMÉLIORATION IDENTIFIÉES</b> .....	<b>72</b>
<b>J. ANNEXES</b> .....	<b>74</b>

## PRÉSENTATION

### SELENCIA RETRAITE: PRÉSENTATION

**Évènements marquants de l'année 2023 : un changement d'actionnaire pour SELENCIA, la société mère, un changement de dénomination sociale et un changement de siège social.**

L'année 2023 a marqué des évolutions importantes pour SELENCIA et ses filiales, dont SELENCIA Retraite.

Dans le cadre d'une démarche durable, la société a déménagé dans un immeuble labélisé en mars 2023, ce déménagement impliquant un transfert de siège social, ratifié par l'assemblée générale des actionnaires du 9 juin 2023.

Le 22 septembre 2023 la société Ageas NV/BA a cédé à la mutuelle la Carac la totalité de sa participation dans le capital d'Ageas France, société mère de SELENCIA Retraite. L'assemblée générale des actionnaires du 18 décembre 2023 a décidé de modifier le nom d'Ageas Retraite par SELENCIA Retraite.

En matière de durabilité, les années précédentes ont été guidées par le plan d'action Impact 24 du groupe Ageas International, alors que l'année 2023 a été une année de transition vers les ambitions du nouvel actionnaire.

Ce rapport répond aux dispositions connues à l'article 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'Energie et au Climat. Il présente les modalités de prise en compte dans la politique d'investissement des critères relatifs au respect des objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance ainsi que les moyens mis en œuvre afin de contribuer à la transition énergétique et écologique.

Ce rapport présente la démarche de l'entité SELENCIA Retraite, filiale de SELENCIA, pour l'exercice et l'année civile 2023.

Les méthodologies utilisées dans ce rapport concernent les deux entités juridiques de SELENCIA : SELENCIA et SELENCIA Retraite.

SELENCIA Retraite est un Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire (FRPS) dédié aux contrats de retraite individuelle et collective ayant obtenu l'agrément de l'ACPR en novembre 2022.

### L'activité de SELENCIA Retraite

Filiale à 100% de l'assureur SELENCIA, SELENCIA Retraite s'affirme comme un acteur dédié à l'épargne-retraite de ses clients particuliers et entreprises.

La société met son expertise au service de ses partenaires et distributeurs afin de leur proposer des solutions innovantes en termes de produits et services.

SELENCIA Retraite propose une gamme étendue de produits d'épargne et de capitalisation régulièrement récompensés par la presse spécialisée.

La prise en compte des critères ESG (Environnementaux, Sociaux, Gouvernance), s'inscrit dans une démarche d'intégration des principes du développement durable dans la gestion de nos investissements et elle répond à un double enjeu : agir au mieux des intérêts de notre société et de nos clients.

En tant que société d'assurances, ce sujet revêt une importance particulière pour SELENCIA Retraite et il est pris en compte au quotidien dans notre activité, dans nos choix de faire ou de ne pas faire.

Le but est toujours d'avoir un impact, de faire les choses de la bonne façon, et c'est aussi pour cela que la durabilité est au cœur même de tout ce que fait SELENCIA Retraite. SELENCIA Retraite a conscience de son devoir de s'impliquer et d'assumer ses responsabilités envers les générations futures.

### Nos ambitions sont les suivantes :

- Nous favoriserons la diversité du personnel afin de garantir un traitement juste et égal de nos collaborateurs, tout en encourageant une culture d'apprentissage continu et en prenant soin de leur santé et leur bien-être.
- Nous proposerons des produits et services transparents qui créent une valeur économique et sociétale et qui encouragent nos clients à effectuer la transition vers un monde plus durable et inclusif.
- Nous renforcerons notre approche responsable et à long terme de nos investissements en contribuant à des solutions concernant les villes durables, les économies locales et le changement climatique.
- Chez SELENCIA Retraite, nous réduisons notre impact environnemental en nous fixant pour but d'atteindre la « neutralité GES » dans nos propres opérations.



**Bertrand Hau**

Directeur Général de SELENCIA Retraite indique:

« SELENCIA Retraite publie son premier rapport LEC 29 en 2024, après le premier rapport publié par Ageas Retraite en 2023. La dénomination sociale change mais la volonté de faire chaque jour un pas vers plus de durabilité demeure ».

Ce rapport a été validé le 11 juin 2024 par le comité ESG/ et présenté au Conseil d'administration de SELENCIA du 13 juin 2024.

# A. DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ

## A.1 Présentation générale

### UNE DÉMARCHE EN CONSTRUCTION

Depuis déjà quelques années, SELENCIA et ses filiales ont mis en marche leur transformation durable à partir des principes définis par son ancien actionnaire, Ageas international et précisés par le plan d'action Impact 24.

L'année 2023 a marqué un tournant pour SELENCIA Retraite suite à son intégration au sein du groupe Carac. Différents éléments seront ajustés pour répondre aux ambitions en termes de durabilité du nouvel actionnaire.

De nombreux chantiers visant à redéfinir la politique d'investissement durable de SELENCIA et ses filiales vont être menés, principalement centrés sur l'intégration des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans la politique d'investissement responsable, dans la gestion des risques et dans la gouvernance. Le présent rapport fait état des analyses d'indicateurs sur ces thématiques dans la gestion des investissements de SELENCIA Retraite réalisées pour la première fois avec l'outil utilisé par sa société mère, la Carac.

### *1.1 Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, et notamment dans la politique et stratégie d'investissement*

La prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance par SELENCIA Retraite s'inscrit dans une démarche globale, visant à mettre la durabilité au cœur de toutes les actions entreprises. Cette démarche de fond entraîne avec elle toutes les directions opérationnelles et tous les collaborateurs de SELENCIA Retraite. En effet, cette stratégie RSE vise à participer à la construction d'un monde plus durable sans omettre pour autant la stabilité et la performance du Groupe.

Au-delà du respect de ses obligations règlementaires, SELENCIA Retraite a pour ambition d'être au service de la durabilité, et œuvre dans une perspective de long terme pour avoir un impact positif sur la société et l'environnement, combiné avec une performance financière. Le règlement UE 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil en date du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dénommé « Disclosure ou Sustainable Finance Disclosure / SFDR ») établit des règles harmonisées pour les acteurs des marchés financiers (sociétés de gestion de portefeuille, institution de retraite professionnelle, entreprises d'assurance) et les conseillers financiers (établissements de crédit et entreprises d'investissement qui fournissent des conseils en investissement, intermédiaires d'assurance qui fournissent des conseils en assurance relatifs à des produits d'investissement fondés sur l'assurance) relatives à la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité, la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité dans leurs processus ainsi que la fourniture d'informations en matière de durabilité pour les produits financiers.

Ces obligations de transparence s'imposent donc à SELENCIA Retraite en sa qualité d'entreprise d'assurance qui conçoit des contrats de retraite et propose des produits d'investissement fondés sur l'assurance distribués par des intermédiaires en assurance.

L'objet de cette information est de présenter de quelle manière sont intégrés les risques en matière de durabilité dans le processus de décision en matière d'investissements financiers au sein de SELENCIA Retraite. Il faut entendre par « risque en matière de durabilité : un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. »

Dans ce monde en constante et rapide évolution, il existe une pression et une urgence croissantes au sein de la société à répondre et à trouver des solutions face aux défis sociétaux (urgence climatique notamment) auxquels le monde est confronté. Par conséquent, la finance durable devient une priorité stratégique pour SELENCIA Retraite et ses filiales en tant que gestionnaire des risques liés à son activité et en tant qu'investisseur.

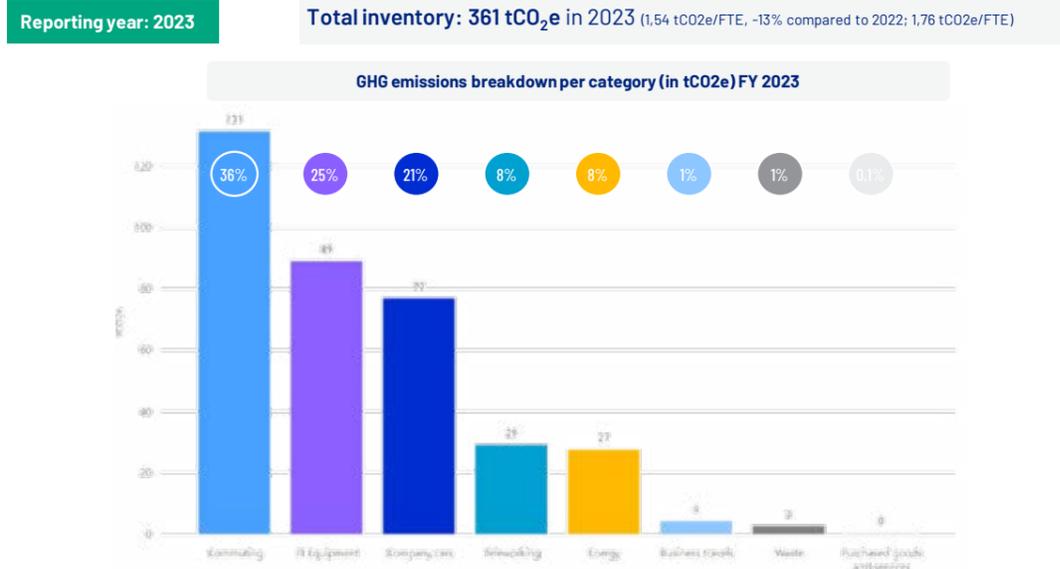
En tant que société engagée au quotidien dans une démarche de durabilité, SELENCIA Retraite tient à avoir l'impact le plus réduit possible sur l'environnement, dans le respect du principe de la double matérialité. La responsabilité sociale d'entreprise de SELENCIA Retraite se décline autant dans ses activités d'assurance et d'investissement que dans son organisation interne générale, car la mise en œuvre de la transformation durable et la mobilisation opérationnelle de l'ensemble des fonctions de l'entreprise ont conduit à un ajustement en matière d'organisation et de gouvernance.

Le Groupe a ainsi souhaité être audité, depuis plusieurs années, par la société indépendante South Pole (anciennement CO2 Logic) afin de mesurer son empreinte carbone et de prendre toutes les mesures pour la réduire.

Cet audit évalue notre impact direct en mesurant notamment la consommation d'énergie des bâtiments, la mobilité des collaborateurs (télétravail, véhicules de société et déplacement professionnels) et l'impact dans l'exercice de l'activité courante (consommation de fournitures et équipements informatiques, recyclage des déchets, etc), et ce dans le but de réduire notre impact carbone.

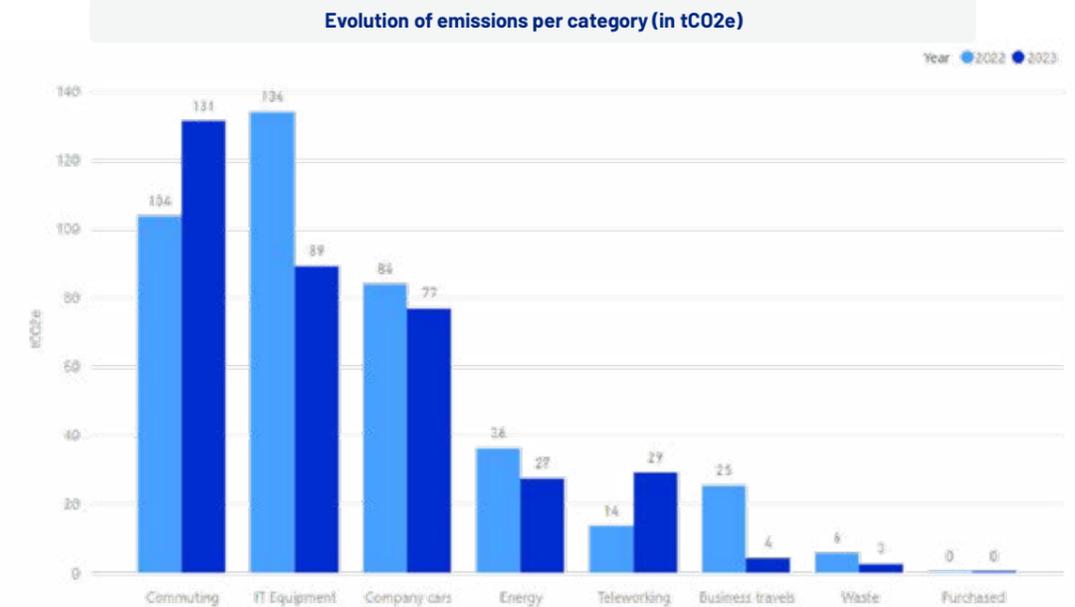
Le résultats de ce rapport<sup>1</sup>, montrent que les activités de SELENCIA et ses filiales ont émis un total de 361 tCO<sub>2</sub>e au cours de l'exercice 2023, ce qui correspond à 1,54 tCO<sub>2</sub>e/ETP, soit une diminution de 13% par rapport à l'exercice 2022 où on avait 1,76 tCO<sub>2</sub>e/ETP.

Le rapport complet est par ailleurs disponible sur le site internet de SELENCIA.



1 - Source : SELENCIA – Corporate Carbon Footprint FY'23. March 2024 – Southpole

**Total inventory: 361 tCO<sub>2</sub>e in 2023** (-10% compared to FY2022; **403 tCO<sub>2</sub>e**)



Le rapport met ainsi en lumière que la SELENCIA et ses filiales ont fait des grands progrès en réduisant de façon significative les émissions de CO<sub>2</sub>. Concernant les émissions, elles proviennent de deux postes :

- Les trajets domicile/travail (36%), dus notamment à une augmentation du nombre de collaborateurs et une augmentation de la présence au bureau depuis le déménagement dans le nouveau siège social
- Et les équipements informatiques (25%), avec principalement l'achat de 314 d'écrans.

Afin de réduire encore ces émissions dans le future, SELENCIA et ses filiales ont mis en place plusieurs mesures :

**(a) Outillage informatique plus performant**

Concernant les équipements informatiques, la Direction des systèmes d'information est engagée dans une démarche de durabilité au regard des équipements choisis pour nos collaborateurs.

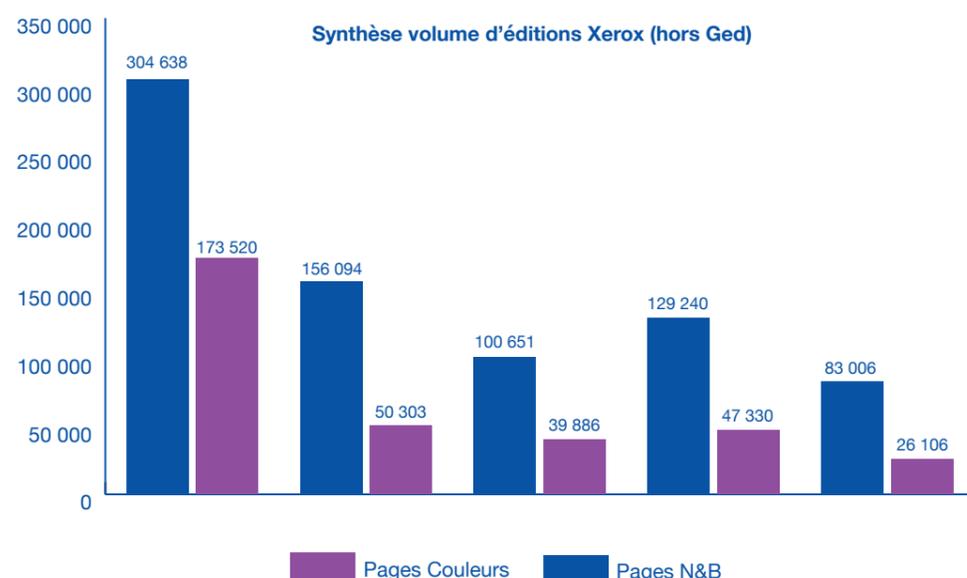
Ainsi, le Datacenter Equinix PA6 a plusieurs labels durables, dont notamment le « Climate neutral data center pact », et la norme ISO 50001. Le Climate Neutral Data Center Pact est un engagement des acteurs de l'industrie et de l'association professionnelle des services d'infrastructure cloud et des centres de données en Europe à atteindre la neutralité climatique d'ici 2030. La norme ISO 50001 est un modèle de management de l'énergie qui s'adresse à toutes les organisations, petites ou grandes, publiques ou privées. Ce modèle a pour but de guider ces organisations à réduire leur consommation énergétique et leurs dépenses tout en contribuant à la réduction de leur empreinte écologique.

D'autre part, nous veillons à acheter des équipements durables pour équiper nos collaborateurs, et nous avons ainsi sélectionné une gamme d'ordinateurs et d'écrans durables composés à plus de 80% de composants recyclés et disposant d'une consommation électrique maîtrisée. De plus, nous portons une attention particulière à la durée de vie des équipements informatiques.

### (b) Sensibilisation des collaborateurs

La sensibilisation des collaborateurs aux problématiques de durabilité passe d'abord par un engagement de l'entreprise en la matière, puisque la Direction des Ressources Humaines a mis en place des actions pour sensibiliser tous les collaborateurs à la démarche de durabilité de l'entreprise. En effet, tous nos collaborateurs ont été sensibilisés par des formations spécifiques, notamment grâce aux ateliers collaboratifs de la Fresque du Climat, qui permettent d'acquérir une vision systématique des enjeux du changement climatique et de ses conséquences. Outre ces informations, l'entreprise a aussi souhaité ajouter, dans l'enquête People Vox 2023, une section spécifique ESG.

Enfin, SELENCIA, la société mère, mène aussi des actions concrètes quant à la sensibilisation des collaborateurs, comme l'organisation des journées d'archivage informatique ou encore la réduction des impressions. A cet égard, les collaborateurs ont été sensibilisés afin de réduire le nombre d'impressions et on peut constater une réduction notable, sur plusieurs années, du nombre d'impressions, comme en atteste les chiffres et les graphiques ci-dessous :



Concernant le trajet domicile/travail, un forfait mobilité durable a été mis en place à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023 dans la continuité de notre politique de Responsabilité Sociétale et Environnementale, permettant ainsi de valoriser les moyens de transports durables que sont les vélos, trottinettes et gyropodes. Le salarié a le choix entre le remboursement du Pass Navigo, le bénéfice d'une place de parking ou le bénéfice du forfait de mobilité durable qui est attribué sous la forme d'une indemnité mensuelle.

### (c) Un tournant digital

SELENCIA Retraite poursuit son engagement en matière de durabilité à travers le pilotage d'un tournant digital vis-à-vis de ses intermédiaires et ses clients par la digitalisation des opérations. A cet effet, des tunnels digitaux à disposition des courtiers/CGP ont été développés pour leur faciliter leur démarche de conseil auprès des souscripteurs/adhérents et pour augmenter le caractère durable de notre business model. On note alors une augmentation de l'utilisation de la dématérialisation : ainsi en 2023 les souscriptions/adhésions, versements libres et arbitrages réalisés par voie dématérialisée représentent 57% du total des actes réalisés, contre 51% en 2022 et 41% en 2021. Un projet « tunnel en marque blanche » a été lancé en 2023 et permet d'offrir à nos partenaires une interface dématérialisée pour réaliser les souscriptions/adhésions et les opérations durant la vie du contrat d'assurance.

En 2024 il est aussi prévu de refaire les sites internet SELENCIA et SELENCIA Patrimoine en éco-design.

### (d) Déménagement du siège social

Si les conclusions du rapport évoqué précédemment montrent un impact maîtrisé de la part de SELENCIA Retraite, nous sommes toutefois engagés dans une démarche d'amélioration permanente. Cette démarche s'est notamment traduite en 2023 par une action relative au changement de siège social et aux mesures et démarches entreprises par la direction des systèmes d'information.

En mars 2023 la société a déménagé son siège social dans un bâtiment labellisé, la tour Emblem, et qui respecte les dernières normes environnementales, à savoir les labels Breeam very good et SmartScore Silver.

La certification britannique BREEAM, ou Building Research Establishment Environmental Assessment Method, créée en 1990 est devenue le standard international pour évaluer l'impact environnemental d'un bâtiment pour une architecture plus écologique.

Les critères pris en compte pour l'analyse du bâtiment sont :

- La gestion de l'énergie ;
- Le niveau de pollution des bâtiments ;
- La gestion de l'eau ;
- La valorisation des déchets ;
- L'utilisation de processus innovants ;
- Le management des personnes ;
- L'accès à des transports durables ;
- La santé et bien-être des occupants.

Cette certification prend en compte l'aspect environnemental, mais aussi l'aspect humain. L'analyse porte sur l'évaluation de ces critères lors de la conception du projet, et tient également compte de toute la durée de vie du bâtiment.

D'autre part, WiredScore a développé le label SmartScore pour dessiner les contours du bâtiment intelligent qui se définit comme un bâtiment efficace, durable, inspirant et pérenne. SmartScore se présente comme un complément au label WiredScore, destiné à la connectivité des immeubles. Cependant, les exigences du récent label vont encore plus loin en matière de flexibilité et de nouveaux services aux usagers.

Développé pour les immeubles en conception, en construction ou existants, différents niveaux de performances sont atteignables lors de l'attribution du label SmartScore : Certified, Silver, Gold et Platinum.

Le référentiel SmartScore mesure les fonctionnalités utilisateurs et fondations technologiques du bâtiment. Parmi les exigences du référentiel en matière de fonctionnalités destinées à maximiser l'expérience usager, on retrouve :

- La maintenance : optimisation des ascenseurs, alertes de dysfonctionnement...
- Le développement durable : énergie, eau, déchets, recharge véhicules électriques...
- Les services et la communauté : accès aux services alentours, accès aux informations locales, gestion des livraisons, ressources partagées...
- La santé et le bien-être : qualité de l'air, traçage des cas contacts, enquêtes, propreté...
- La productivité individuelle et collective : enregistrement des visiteurs, orientation dans l'immeuble, localisation des personnes...
- La sécurité : alertes incendies, sécurité de l'immeuble...

### 1.2. Contenu, fréquence et moyens utilisés par l'entité pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

Les sujets de durabilité font l'objet de publications par SELENCIA Retraite, certaines publications répondent à des exigences réglementaires et d'autres témoignent d'une volonté de sensibilisation sur les engagements pris par notre Société.

#### Communications réglementaires en matière de durabilité

SELENCIA, la société mère, a créé une page sur son site internet dans la rubrique « Engagements de durabilité » accessible à la page <https://www.selencia.fr/engagements-durabilite/>, où le public peut trouver ses engagements en matière de durabilité, lesquels sont également applicables à SELENCIA Retraite. Le présent rapport sera publié sur cette page où figure déjà le rapport émis au titre de l'année 2022.

Concernant les produits, le site <https://doc.selencia.fr> regroupe l'ensemble de la documentation pré-contractuelle, qui explique les engagements prévus par le support en termes de durabilité, et périodique, qui décrit comment les engagements du support en terme de durabilité ont été atteints pour les supports se qualifiant comme Article. 8 ou Article. 9 au regard du règlement européen dit SFDR, afin de les rendre facilement accessible au public.

De plus, par l'intermédiaire de sa documentation précontractuelle et aussi dans le cadre de l'information annuelle (relevés de situation annuelle) visant à informer ses clients, des communications et formations spécifiques sont réalisées régulièrement à l'attention de nos collaborateurs.

#### Autres communications

La communication des engagements de SELENCIA Retraite quant au respect des critères de durabilité est réalisée grâce à la publication régulière de rapports d'activités et de rapports réglementaires. De plus, SELENCIA Retraite a aussi relayé des contenus RSE et ESG sur ses comptes institutionnels des réseaux sociaux.

### 1.3. Produits financiers catalogués article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, et part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité

Les Au 31 décembre 2023, SELENCIA Retraite propose un contrat PER qui intègre au moins une option d'investissement promouvant des caractéristiques environnementales et sociales et peut donc être qualifié d'Article 8. Aucun produit ne relève de l'article 9 du règlement SFDR.

S'agissant des supports en unités de compte proposés dans le contrat PER multisupports, SELENCIA Retraite relaiera à ses souscripteurs l'information délivrée par les sociétés de gestion concernant leur classification au regard des articles 8 et 9 du règlement SFDR sur le site <https://ageas.doc.fr>. Actuellement près de 500 supports sont classés comme article 8 et une soixantaine de support article 9.

Au 31 décembre 2023, les fonds en euros de SELENCIA Retraite ne relèvent pas de l'article 8 ni de l'article 9 du règlement SFDR.

SELENCIA et ses filiales ont agréé ce type de support dès 2019. Actuellement près de 660 supports sont classés comme relevant des articles 8 et 9. La liste détaillée des supports en unités de compte classifiés en article 8 et article 9 se trouve au point 10 du présent Rapport.

Ces supports en unités de compte représentent 199 millions d'euros fin 2023 sur le total des supports en unités de compte souscrits, soit 59 % du total des unités de compte souscrites.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution consolidé depuis 2019 :

Nombre de Référence Support Étiquettes de lignes	Étiquettes de colonnes						
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total général
<b>8</b>	<b>21</b>	<b>13</b>	<b>11</b>	<b>17</b>	<b>12</b>	<b>2</b>	<b>76</b>
	14	11	3	12	10	1	51
(3)	7	2	8	5	2	1	25
<b>9</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>26</b>
	2	1	1	3	1	2	10
(2)			1				1
(2) (3)		1					1
(3)	3	5	3	2		1	14
<b>Total général</b>	<b>26</b>	<b>20</b>	<b>16</b>	<b>22</b>	<b>13</b>	<b>5</b>	<b>102</b>

Unités de compte labellisées :

- (1) Finansol,
- (2) Greenfin,
- (3) ISR.

#### 1.4. Intégration des critères de durabilité dans la stratégie d'investissement de SELENCIA Retraite

Jusque l'année 2023, SELENCIA Retraite était rattachée au groupe Ageas. Depuis le rachat par la Carac, l'adhésion aux initiatives de place énoncées dans le rapport Finance Durable 2022 n'engagent plus SELENCIA Retraite.

Cependant, la Carac, nouvel actionnaire de SELENCIA, et par conséquent de SELENCIA Retraite, est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI). Soutenus par les Nations Unies, les PRI fournissent un cadre mondial reconnu pour guider l'approche de l'investissement durable. SELENCIA Retraite n'a pas rédigé de rapport PRI de manière indépendante cette année.

L'engagement auprès de chartes, initiatives de place, code ou label est un élément qui sera adressé dans le cadre de la définition de la stratégie d'investissement responsable de SELENCIA Retraite dans le courant de l'année 2024.

#### CONCERNANT L'INTÉGRATION DES CRITÈRES DE DURABILITÉ EN PHASE DE PRÉ INVESTISSEMENT :

##### • Gestion interne

SELENCIA Retraite exclut de son périmètre d'investissement les émetteurs entrant en contradiction avec ses valeurs fondamentales. Les détails de la politique d'exclusion de SELENCIA sont inclus dans une section dédiée dans le présent rapport<sup>2</sup>.

##### • Gestion externalisée

Le processus de sélection de sociétés de gestion vise à garantir que les investissements dont la gestion est externalisée sont alignés avec les valeurs d'éthique et de durabilité de SELENCIA Retraite.

SELENCIA Retraite sélectionne des sociétés de gestion signataires des Principes d'Investissement Responsable des Nations Unies (United Nations Principles for Responsible Investment : UNPRI), ou à défaut des sociétés prenant en compte des critères ESG dans leurs politiques d'investissement.

Pour être éligibles à la gestion de mandats, les sociétés de gestion doivent être en mesure d'appliquer les règles d'exclusion établies et communiquées par SELENCIA Retraite, ou à défaut, de démontrer l'existence de règles internes a minima aussi contraignantes.

Les détails de la politique d'exclusion de SELENCIA Retraite sont présentés dans la section suivante (A.2).

#### A.2 Démarche d'intégration ESG pour les différentes classes d'actifs

#### STRUCTURE DU PORTEFEUILLE ET PÉRIMÈTRE COUVERT

Au 31 décembre 2023, SELENCIA Retraite gère 1,25 milliards d'euros au travers d'investissements gérés en direct et d'investissements dont la gestion est externalisée, soit via des mandats de gestion soit au travers de fonds.

<sup>2</sup> - Voir section A.2 Démarche d'intégration ESG pour les différentes classes d'actifs

Les placements (hors filiales) gérés en direct sont minoritaires. Ces placements concernent l'immobilier détenu en direct et des produits structurés.

La majorité des investissements de SELENCIA Retraite (obligations d'entreprises et souveraines) sont gérés à travers des mandats confiés à des sociétés de gestion. Pour ces actifs, la décision d'investissement se base sur la sélection des gérants, qui doivent avoir les capacités de respecter les exclusions et règles établies par SELENCIA.

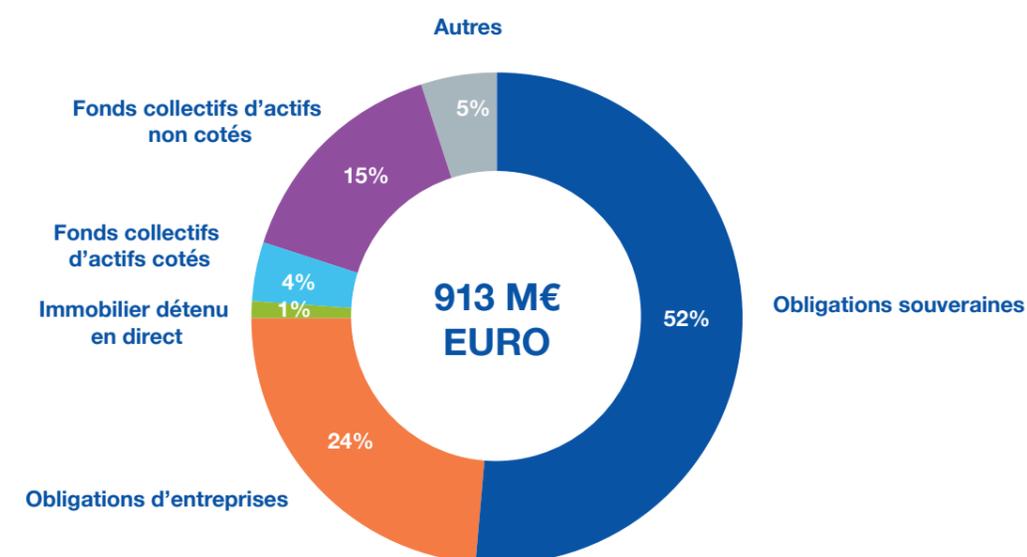
SELENCIA Retraite investit également dans une gamme variée d'actifs à travers des intermédiaires de gestion de manière indirecte (i.e., fonds collectifs). Parmi ceux-ci :

- Les fonds collectifs incluant des actifs non cotés, qui regroupent les placements en capital-investissement, en dette privée et en infrastructure.
- Les fonds collectifs comprenant des actifs immobiliers.
- Les fonds collectifs comprenant des actifs cotés, qui englobent une diversité d'instruments tels que des actions, des instruments monétaires et obligataires, ainsi que des produits alternatifs, structurés et convertibles.

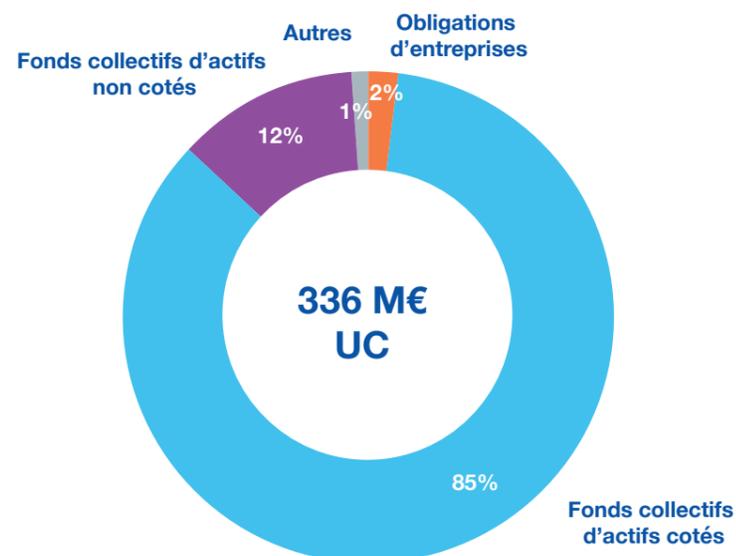
Au 31 décembre 2023, la considération des critères ESG de SELENCIA Retraite couvre 97% des encours totaux. Cette couverture peut être ventilée de la manière suivante :

1. Une couverture de **95%** pour le portefeuille Euro ; les 5% restants concernent des instruments financiers spécifiques (i.e. relatifs à la trésorerie et/ou à des produits dérivés), et pour lesquels les données ESG analysées ne sont pas disponibles
2. Une couverture de **99%** pour le portefeuille UC ; les 1% restants concernent des instruments financiers spécifiques (i.e. relatifs à la trésorerie et/ou à des produits dérivés), et pour lesquels les données ESG analysées ne sont pas disponibles

Figure 1 : Répartition des classes d'actifs intégrant des critères ESG de SELENCIA Retraite, divisées entre le portefeuille Euro et UC<sup>3</sup>



<sup>3</sup> - Sources : Selencia Retraite, INDEFI.



Note : la catégorie 'Autres' comprend des actions détenues en direct, des produits alternatifs/structurés ainsi que des poches de cash qui ne sont pas couvertes par l'analyse ESG.

### POLITIQUE D'EXCLUSION

La politique d'exclusion de SELENCIA Retraite s'applique aux investissements détenus en direct et délégués. Elle est composée de trois listes distinctes :

- La liste noire ;
- La liste grise ;
- La liste ESG/ISR.

### Investissements détenus en direct

SELENCIA Retraite a développé une liste noire et une liste grise d'exclusion s'appliquant aux titres détenus en direct soit gérés par SELENCIA Retraite, soit gérés par des sociétés de gestion via des mandats de gestion. Ces listes ont été établies par le Groupe AGEAS, ancien actionnaire de SELENCIA, société mère.

### Périmètre : Portefeuille Euro + UC

- **LA LISTE NOIRE** implique qu'il n'y ait aucune relation d'affaires entre SELENCIA Retraite et des noms de cette liste, sans exception. Les listes émises par les Nations Unies et la Commission Européenne d'états, entités ou secteurs soumis à des restrictions, embargos ou sanctions sont inscrites sur la liste noire. Les juridictions faisant l'objet d'un appel de la part du GAFI à appliquer des contre-mesures sont également interdites par SELENCIA Retraite, sans exception.
- **LA LISTE GRISE** implique une étude approfondie du dossier d'investissement, une décision spécifique et documentée de la part du Responsable de la Gestion Financière et l'accord préalable du Responsable de la Conformité pour toute entrée ou élargissement d'une relation commerciale ou financière de juridictions présentant :
  - Des déficiences stratégiques en matière de lutte anti-blanchiment ou de combat contre le financement du terrorisme et pour lesquelles soit le GAFI<sup>4</sup> n'a pas reçu d'engagement de plan d'action soit il estime que les progrès réalisés ne sont pas suffisants ;

4 - Le Groupe d'action financière (GAFI) est une organisation mondiale de surveillance du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.

- Un lien avec les pays des groupes 1 et 2 du baromètre de corruption globale de Transparency International ;
- Un lien avec les pays considérés par l'OCDE comme des paradis fiscaux non coopératifs ;

Par ailleurs, **LA LISTE D'EXCLUSION ESG/ISR** appliquée par SELENCIA Retraite interdit tout nouvel investissement dans des titres émis par ces sociétés, mais laisse la possibilité de maintenir en portefeuille jusqu'à leur maturité les obligations acquises avant la date d'ajout de l'émetteur dans la liste (clause du grand-père).

**Cette liste d'exclusion, fondée sur des attentes en matières ESG/ISR, se base sur plusieurs critères présentés dans le tableau ci-dessous.**

Tableau 1 : Critères d'exclusions liste ESG/ISR

Critères d'exclusion	Sous-secteur d'exclusion	Seuil maximum en % du chiffre d'affaires
Charbon thermique	Extraction et exploration	10%
	Production d'électricité	10%
	Produits et services dédiés	10%
Pétrole et gaz non conventionnels	Extraction	10%
	- Sables bitumineux	
	- Pétrole et gaz de l'arctique - Pétrole et gaz de schiste	
Tabac	Fabrication de produits à base de tabac	0%
	Produits ou services liés au tabac	10%
	Vente/distribution au détail de produits à base de tabac	10%
Jeu de hasard	Propriété et exploitation d'un établissement de jeux de hasard	10%
	Équipement spécialisé	10%
	Produits et services connexes	10%
Armement (hors armes controversées ou de destruction massive)	Contractants militaires : - Armement - Produits et services liés à l'armement	10%
	Armes légères : - Clientèle civile - Militaire ou force de l'ordre, - Principaux composants d'armes légères	10%
	Industrie aérospatiale et de la défense (*)	n.a.
Pacte Mondial des Nations unies	Non conforme	Exclu
Absence de préjudice important - Do Not Significantly Harm (DNSH)(**)	Tout manquement	Exclu
Critères Sociaux Basiques - Minimum Safeguards (**)	Non respect des critères	Exclu

### Bilan de la stratégie d'exclusion ESG/ISR

Une analyse externe a été réalisée pour assurer que les investissements de SELENCIA Retraite respectent les critères d'exclusions<sup>5</sup>.

Au 31 décembre 2023, aucun bris des règles d'exclusion n'a été relevé. L'analyse du respect de la liste d'exclusion se base sur une liste d'émetteurs transmise par le Groupe Ageas.

Des travaux sont en cours pour aligner les politiques d'exclusions de SELENCIA Retraite et du nouvel actionnaire de sa société mère, la Carac.

A titre illustratif, la politique d'exclusion de la Carac pour les obligations d'entreprises se compose des critères suivants :

- Les entreprises dérivant plus de 10% de leur chiffre d'affaires de l'extraction ou de l'utilisation du charbon.
- Les entreprises dont la production d'hydrocarbures non conventionnels (i.e. issus de sables bitumineux, de pétrole et de gaz de schiste et/ou le forage en Arctique) représente plus de 25% de la production annuelle d'énergies fossiles. La liste Global Oil and Gas Exit List (GOGEL) de l'ONG Urgewald est l'une des ressources utilisées par les équipes
- Les entreprises dont l'activité principale est la production de tabac ;
- Les entreprises impliquées dans la production, le stockage, la distribution ou la commercialisation de bombes à sous-munitions (BASM) et/ou de mines antipersonnel (MAP) ;
- Les entreprises qui ne respectent pas un ou plusieurs principes du Pacte mondial des Nations unies.

Au 31 décembre 2023, aucun bris n'a été relevé par rapport aux règles d'exclusion au regard de la politique d'exclusion de la Carac.

### PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Depuis 2023, et à l'instar des pratiques de la Carac, SELENCIA Retraite analyse la performance de ses investissements obligataires via mandats à travers le score de performance ESG retenu par le fournisseur de données extra-financières ISS.

L'agence de notation extra-financière ISS analyse un ensemble de critères permettant de déterminer la maturité ESG d'un émetteur. Pour cela, une méthodologie propriétaire est appliquée afin de définir une notation globale qui permet d'analyser les émetteurs de façon agrégée sur toutes les dimensions de l'analyse ESG et climat.

Cette notation est réalisée sur le périmètre du (i) portefeuille obligataire Euro global, sur le (ii) portefeuille obligataire d'entreprises Euro et sur le (iii) portefeuille obligataire souverain Euro. La notation proposée par ISS correspond à un score compris entre 0 et 100, avec les seuils suivants :

- performance médiocre : [0 – 24,9[
- performance moyenne : [25 – 49,9[
- performance bonne : [50 – 74,9[
- performance excellente : [75 – 100]

Ces notations extra-financières sont par la suite pondérées en fonction de la valorisation de chaque titre détenu en portefeuille (i.e., portefeuille obligataire global, entreprise et souverain).

5 - DNSH en anglais signifiant « Do No Significant Harm » tel que défini par le Règlement européen Taxonomie 2020/852.

### Obligations d'entreprises et souveraines

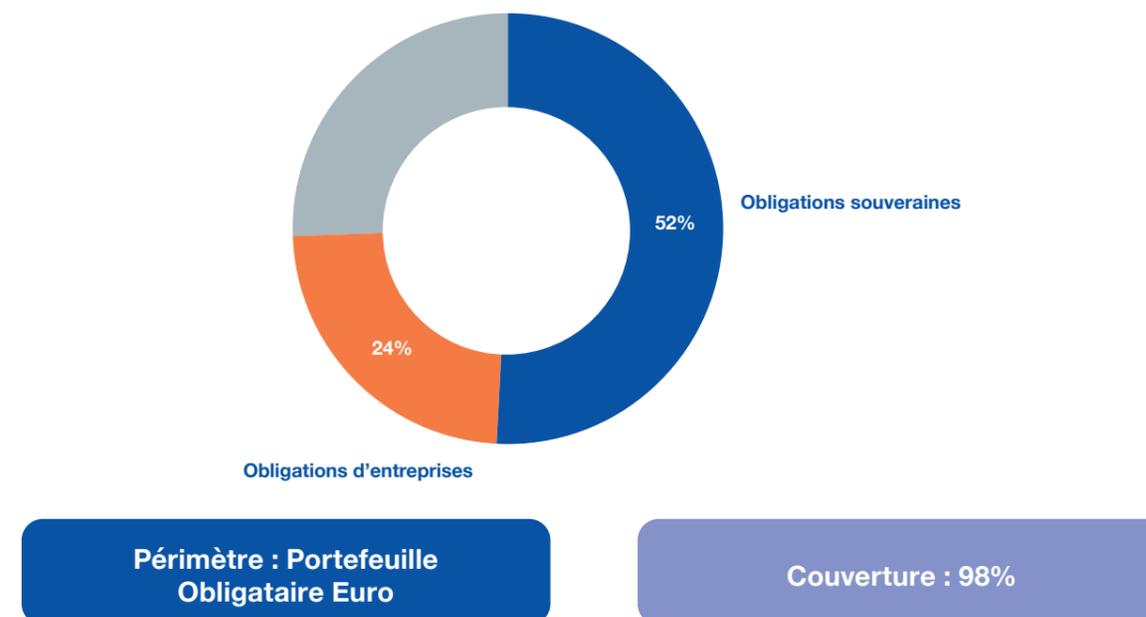
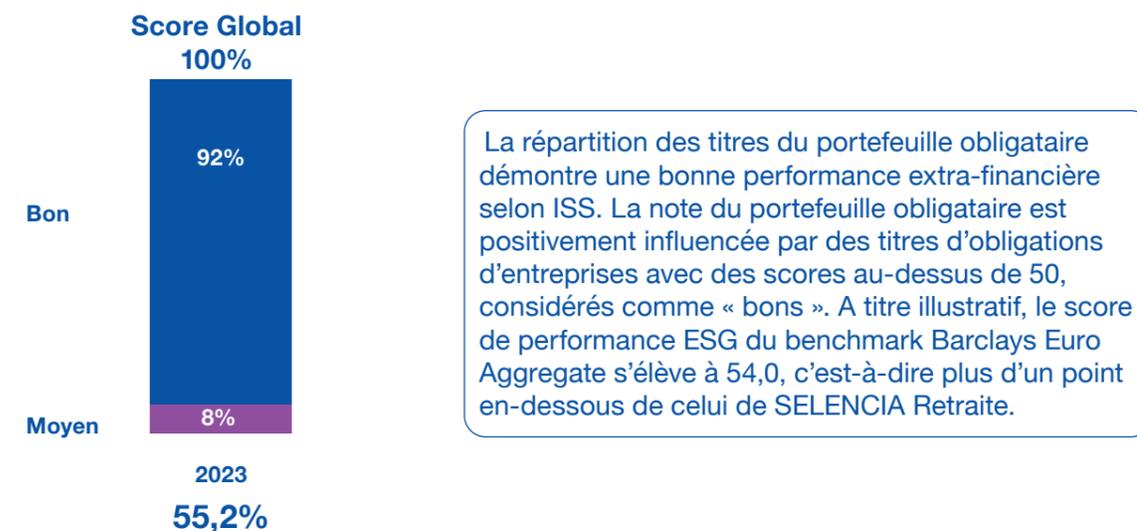


Figure 2 : Performance ESG du portefeuille obligataire – au 31/12/2023<sup>6</sup>.



6 - Sources : Selencia, INDEFI, données extra-financières ISS.

### Obligations d'entreprises

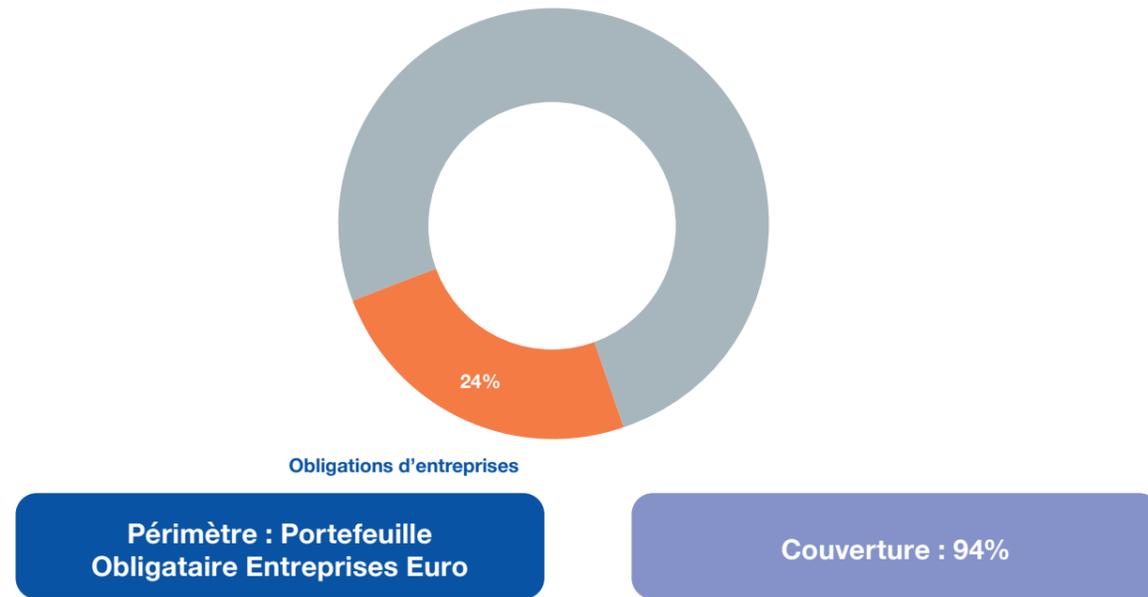
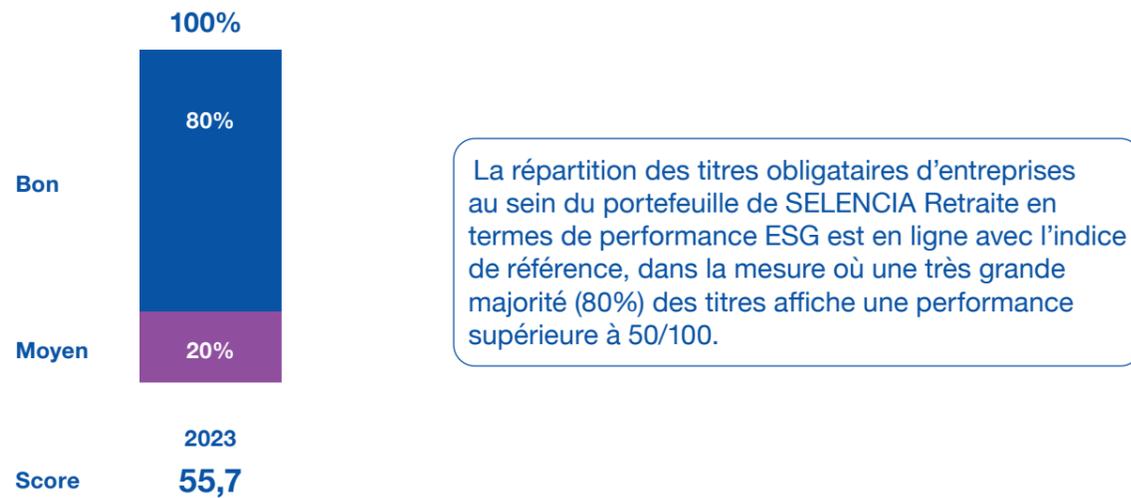


Figure 3 : Performance ESG du portefeuille obligataire d'entreprises – au 31/12/2023<sup>7</sup>



7 - Sources : Selencia, INDEFI, données extra-financières ISS.

### Obligations souveraines

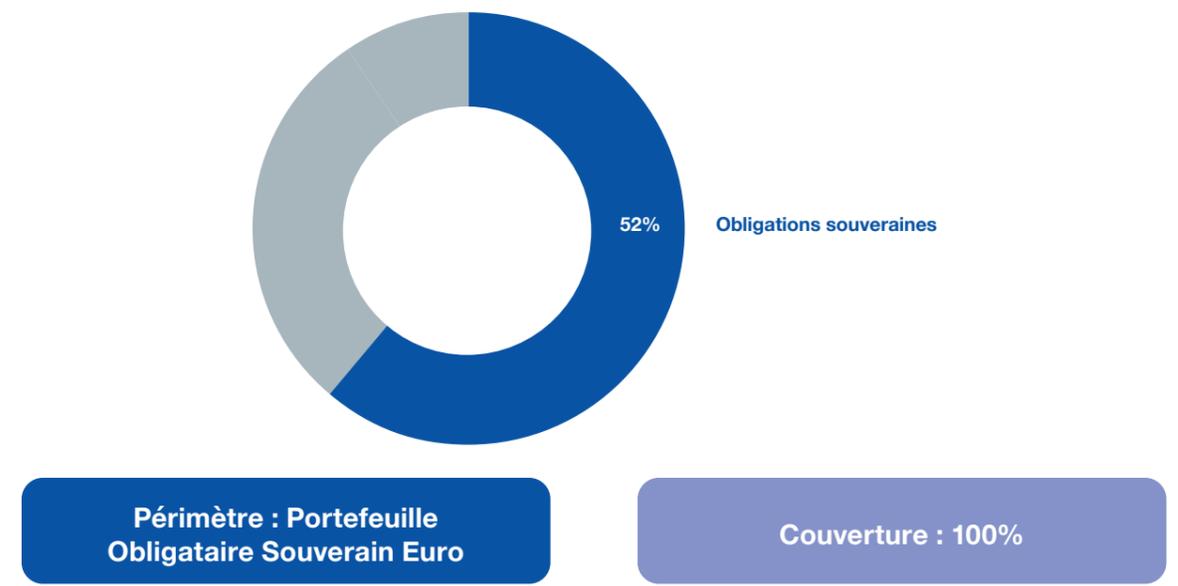
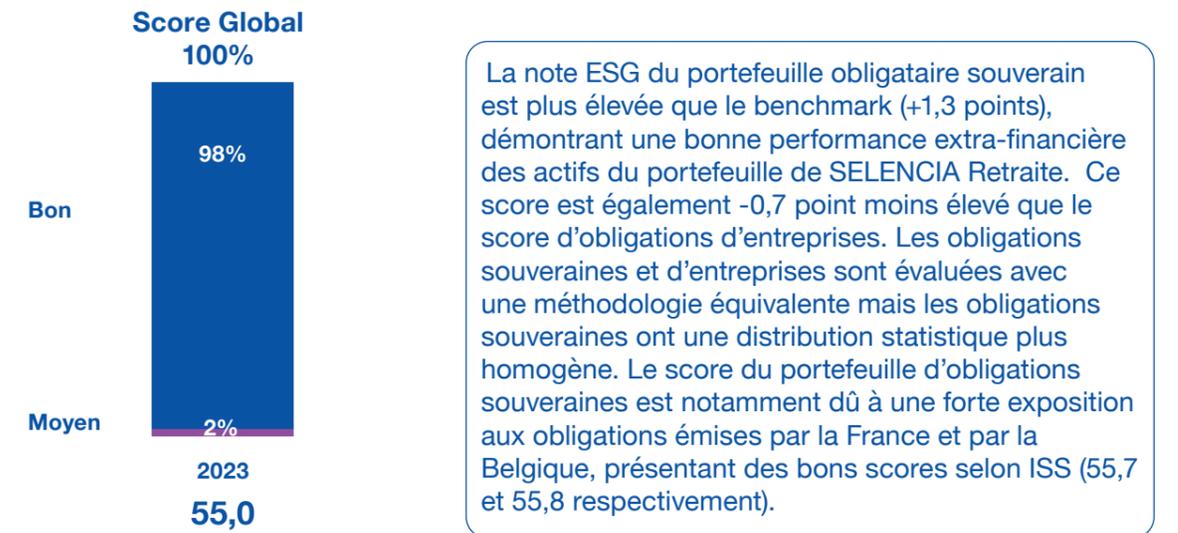


Figure 4 : Performance ESG du portefeuille obligataire souverain – au 31/12/2023<sup>8</sup>



8 - Sources : Selencia, INDEFI, données extra-financières ISS

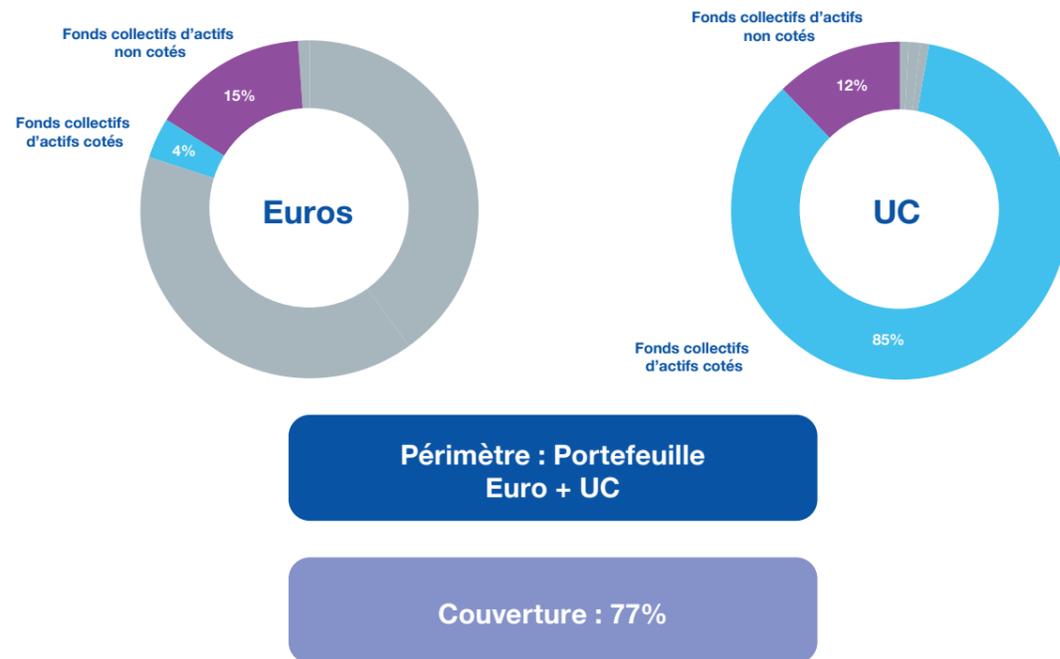
### Fonds collectifs

SELENCIA Retraite effectue quatre analyses complémentaires portant sur l'intégration des critères de durabilité de ses investissements indirects, portant à la fois sur les sociétés de gestion mais également au niveau des fonds collectifs :

1. Une analyse des pratiques extra-financières des sociétés de gestion présentes en portefeuille, réalisée sur la base des informations publiques des firmes et les informations transmises à SELENCIA Retraite. Cette analyse permet d'assurer la cohérence entre les pratiques des sociétés de gestion et celles de SELENCIA Retraite en termes d'intégration ESG ;
2. Une évaluation de la notation de performance des fonds collectifs en matière de développement durable, selon les données de Morningstar ;
3. Une analyse relative aux classifications des fonds collectifs investis selon le Règlement SFDR ;
4. Une étude sur les fonds collectifs ayant une labellisation extra-financière (i.e., ISR, Finansol).

Les résultats de ces analyses sont présentés ci-dessous.

### Analyse des pratiques extra-financières des sociétés de gestion

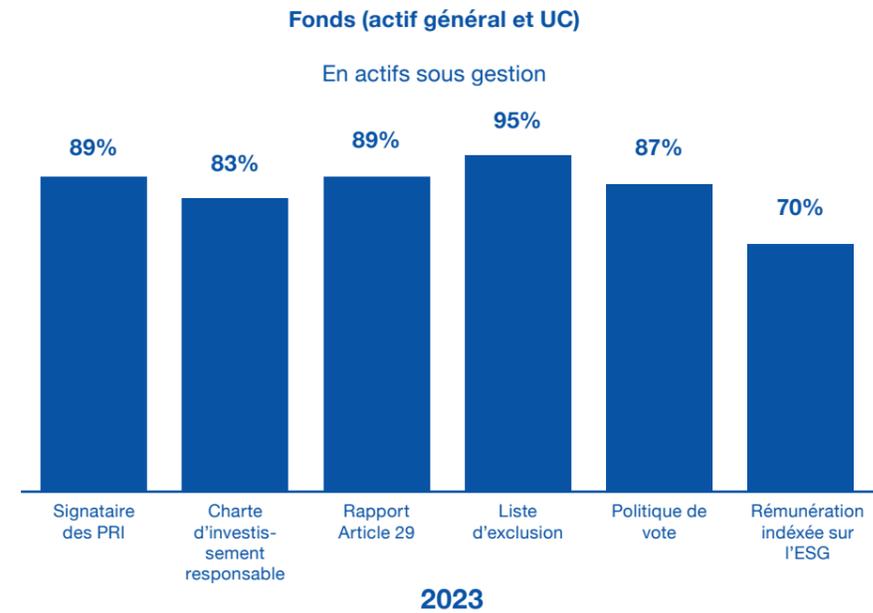


Les fonds collectifs d'actifs cotés et non cotés représentent respectivement 15% et 5% pour le portefeuille Euro et 86% et 12% pour le portefeuille UC.

En 2023, SELENCIA Retraite a analysé les pratiques extra-financières des sociétés de gestion dans lesquelles elle était investie à travers des fonds collectifs d'actifs cotés et non cotés. Cette analyse couvre l'ensemble du portefeuille Euro et UC.

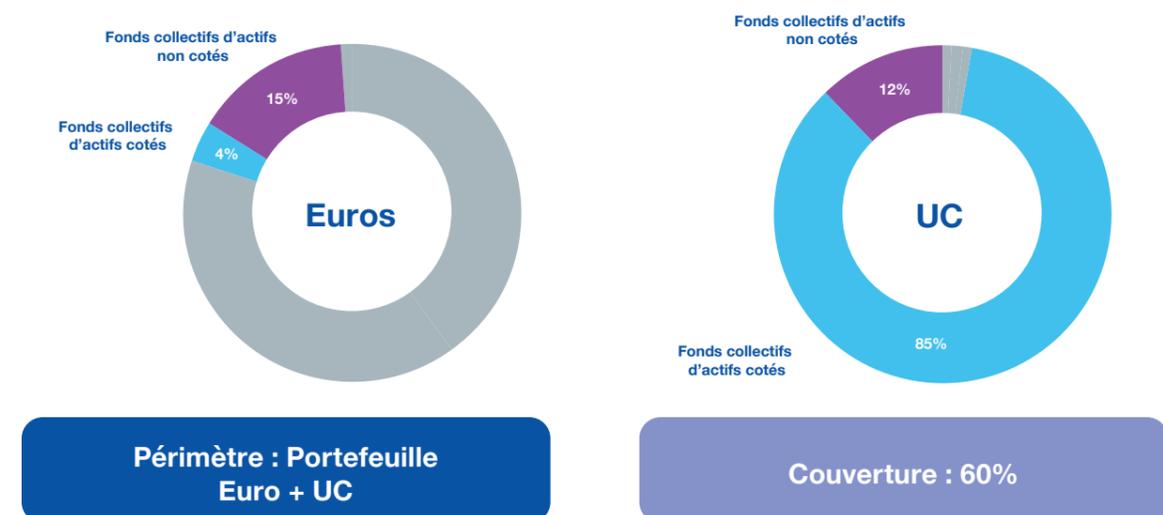
Le portefeuille de SELENCIA Retraite étant fragmenté dans un nombre important de fonds collectifs (et par extension de sociétés de gestion), l'analyse des sociétés de gestion portent sur 30 sociétés de gestion, représentant 77% des encours sous gestion.

Figure 5 : Intégration ESG des sociétés de gestion des portefeuilles Euro et UC<sup>9</sup>



89% des encours détenus par SELENCIA Retraite à travers des fonds sont gérés par des sociétés de gestion signataires des PRI. Pour 83% des encours, les sociétés de gestion ont développé une charte d'investissement. 89% des encours sont gérés par des sociétés de gestion publiant un rapport annuel ESG/LEC 29 et 95% ont défini une politique d'exclusion.

### Evaluation de la notation de performance des fonds collectifs en matière de développement durable, selon les données publiées par Morningstar



9 - Sources : Selencia, INDEFI, PRI

**Figure 6 : Distribution de la performance ESG des fonds collectifs des portefeuilles Euro et UC<sup>10</sup>**



Selon la méthodologie propriétaire de Morningstar, les fonds collectifs reçoivent une notation ESG sur une échelle allant de Faible correspondant à 1 globe, à Elevé représentée par 5 globes.

La notation « Morningstar Sustainability Rating » est une mesure de la qualité de gestion des risques et opportunités ESG (environnement, social, gouvernance) des entreprises dans lesquelles un fonds est investi, relativement à d'autres fonds.

Morningstar utilise les données ESG fournies par la société Sustainalytics pour calculer une note de durabilité. Tous les fonds dont au moins 50% de l'inventaire dispose d'une note ESG fournie par Sustainalytics sont notés. Pour cette raison et du fait de l'absence des fonds non cotés dans la base Morningstar, le taux de couverture de cette analyse n'atteint que 60% des encours des fonds collectifs. La distribution de la performance en matière de durabilité des fonds collectifs détenus par SELENCIA Retraite montre que plus de la moitié des fonds est au-dessus de la moyenne, avec 15% de notations élevées (5 globes).

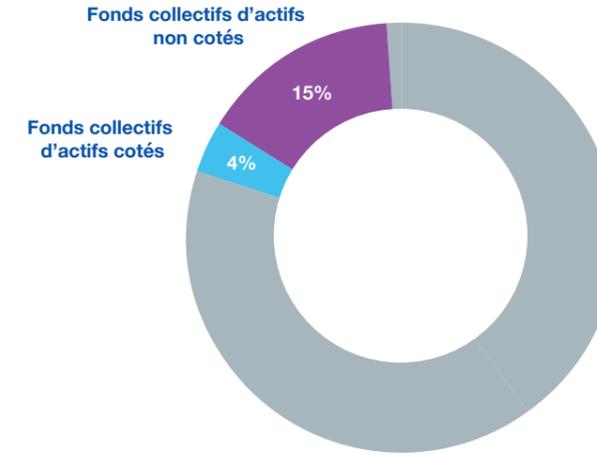
**Analyse relative aux classifications des fonds collectifs investis selon le Règlement SFDR**

Le Règlement UE 2019/2088 Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR) du Parlement européen et du Conseil sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers stipule un ensemble d'exigences permettant aux produits financiers de satisfaire aux Articles 8 ou 9 dudit Règlement, attestant ainsi de leur engagement en faveur de la durabilité.

Ainsi, les produits financiers relevant de l'Article 8 du Règlement mettent en avant des caractéristiques sociales ou environnementales et peuvent investir dans des activités durables, sans nécessairement adopter un objectif d'investissement durable. Les produits relevant de l'Article 9 doivent quant à eux présenter un objectif d'investissement durable, contribuant à un objectif environnemental ou social, ce sans causer de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux.

10 - Sources : Selencia, INDEFI, données extra-financières ISS, données extra-financières Morningstar.

**Distribution des placements de produits Article 8 et Article 9 selon la réglementation SFDR**



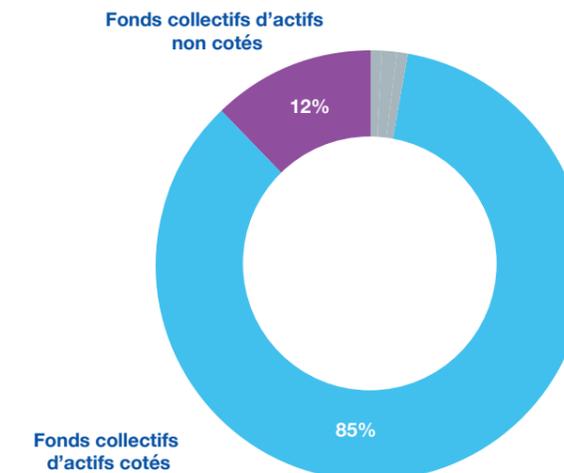
Périmètre : Portefeuille Euro

Couverture : 100%

SELENCIA Retraite au 31/12/2023	EURO	
	Part de l'encours en valeur de réalisation	Part du nombre de titres total
Article 9	1%	2%
Article 8	6%	13%
Non Article 8 ou 9	8%	9%
Données Non Disponibles	2%	2%
Non Applicable	83%	74%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

La proportion des fonds classifiés en Articles 8 et 9 dans les placements libellés en Euros s'élève respectivement à 6% et à 1%.

A noter que pour le fonds Euro, la classification SFDR ne s'applique pas pour les actifs obligataires et les actifs immobiliers détenus en directs (83%).



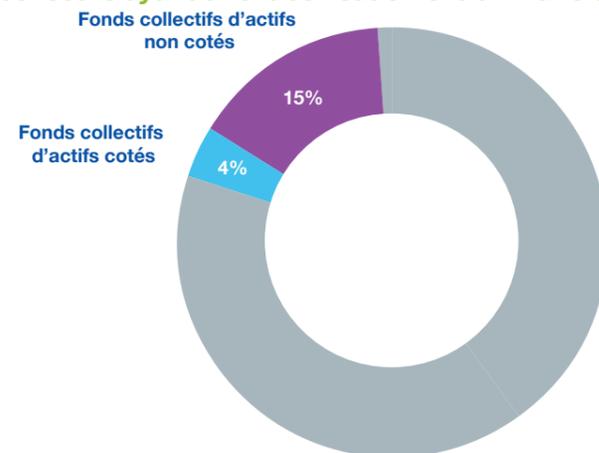
Périmètre : Portefeuille UC

Couverture : 100%

SELENCIA Retraite au 31/12/2023	UC	
	Part de l'encours en valeur de réalisation	Part du nombre de titres total
Article 9	5%	6%
Article 8	66%	58%
Non Article 8 ou 9	26%	25%
Non Applicable	3%	11%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

\*Ne donne pas 100% en raison des arrondis des composants de la somme

### Etude sur les fonds collectifs ayant une labellisation extra-financière



Périmètre : Portefeuille Euro

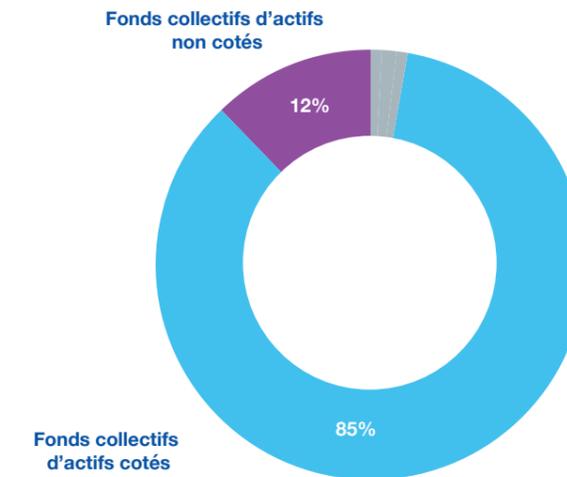
Couverture : 100%

Le portefeuille Euro compte 1% de fonds labellisés en termes d'encours des fonds collectifs du compte Euro (Label ISR, Label Relance), représentant 6% en nombre de fonds

Figure 7 : Distribution des fonds collectifs labellisés du portefeuille Euro en termes d'encours



### Portefeuille UC



Périmètre : Portefeuille UC

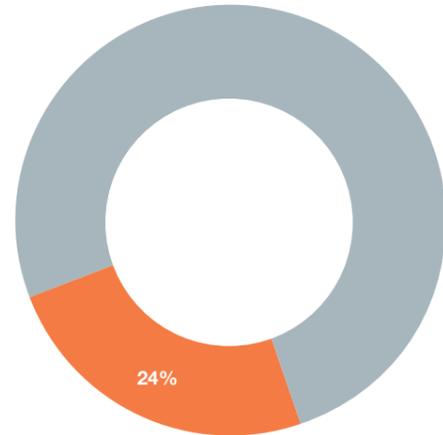
Couverture : 100%

Depuis l'entrée en vigueur de la loi N°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et à la transformation des entreprises, dite loi Pacte, SELENCIA Retraite a élargi ses investissements au sein de fonds labellisés ISR. Ainsi, au 31 décembre 2023, le portefeuille UC compte 20% de fonds labellisés (label ISR, label Finansol, Greenfin, Relance) en termes d'encours des fonds collectifs, représentant 23% en nombre de fonds.

Figure 8 : Distribution des fonds collectifs labellisés du portefeuille UC en termes d'encours



## ANALYSE DES CONTROVERSES



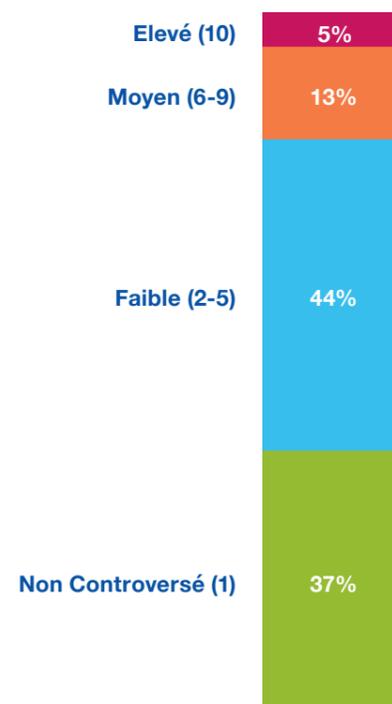
Obligations d'entreprises

Périmètre : Portefeuille Obligataire Entreprises Euro

Couverture : 100%

En 2023, SELENCIA Retraite a suivi les controverses ESG au sein de son portefeuille d'obligations d'entreprises. Cette analyse intègre l'intensité des controverses, le niveau de participation des entreprises concernées et les mesures correctives qu'elles ont mises en place. L'analyse de ces controverses repose initialement sur les données fournies par un autre fournisseur de données. En 2023 un nouveau prestataire de données extra-financières pour l'analyse de controverses a été choisi, ISS.

Figure 9 : Distribution des scores de controverse des émetteurs du portefeuille obligataire d'entreprises Euro<sup>11</sup>



11 - Sources : Selencia, INDEFI, données extra-financières ISS.

Au 31 décembre 2023, le score de controverse du portefeuille obligataire d'entreprises est de **3,9/10** soit un **risque faible de controverse**.

Au 31 décembre 2023 avec la méthodologie de controverses d'ISS, la très grande majorité des émetteurs en portefeuille présentent soit un niveau faible de controverses (44%), ou bien ne sont pas controversés (37%). 5 émetteurs, Total, Exxon Mobil, Shell, ENI et BHP Billiton présentent une controverse de niveau maximum (10/10). Ces cinq émetteurs représentent respectivement 0,32%, 0,25%, 0,15%, 0,05% et 0,01% du portefeuille obligataire Euro global (souverain et d'entreprises).



## B. MOYENS INTERNES DÉPLOYÉS PAR L'ENTITÉ

SELENCIA Retraite est engagé dans une démarche active de durabilité qui mobilise l'ensemble de ses équipes : direction générale, direction financière, direction technique, direction juridique, fonctions audit, risques et conformité mais aussi direction des ressources humaines et direction informatique, et sous la coordination du Secrétariat Général.

Les équipes de SELENCIA interagissent avec leurs collègues des filiales de SELENCIA : SELENCIA Retraite, SELENCIA Patrimoine, SELENCIA Services et Sicavonline dans le souci constant d'une meilleure efficacité : partage d'informations, groupes de travail ...

Depuis 2021, une veille permanente sur ce sujet a été mis en place par la direction juridique afin d'informer et de mobiliser les collaborateurs et s'agissant d'un sujet très transverse, des réflexions ont été entamées sur la meilleure gouvernance à mettre en place pour faire rayonner la culture de la durabilité dans l'entreprise.

Ces réflexions ont abouti à la création du comité ESG dans le courant de l'année 2022 au niveau de SELENCIA et ses filiales, répondant directement du Directeur Général de SELENCIA, et qui présente son plan d'action au conseil d'administration, ce qui souligne l'engagement de l'entreprise et l'importance qu'elle accorde aux aspects ESG.

Ce comité est composé des membres du Management Committee, des Responsables des fonctions clé Conformité, Actuariat, Risque et Audit et des responsables des fonctions directement impactées et son rôle est le suivant :

- Définition des actions à mener par les différents comités de SELENCIA et les Directions opérationnelles des différentes entités de SELENCIA et ses filiales,
- Suivi de l'état d'avancement des différentes actions identifiées par chantier / comité / direction,
- Coordination entre les différents chantiers,
- Validation des rapports ESG,
- Evaluation de l'état d'avancement par rapport aux orientations stratégiques,
- Reporting de l'état d'avancement du chantier ESG auprès des conseils d'administration de SELENCIA et de ses filiales.

Les sujets liés à la durabilité seront intégrés aux compétences du Comité d'Audit, comité statutaire émanant du Conseil d'Administration, dans un souci d'amélioration constante de la qualité et de l'efficacité de la gouvernance.

Le Conseil d'administration exerce un rôle majeur dans le contrôle et la supervision de la gestion de l'entreprise. Conformément aux statuts, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité et veille à leur mise en œuvre par la Direction générale en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux. La gouvernance en matière de durabilité de SELENCIA sera progressivement redéfinie dans le cadre de l'intégration dans le groupe Carac.

D'autre part, considérant que le développement durable concerne et impacte la totalité des directions métiers, SELENCIA a décidé de ne pas se doter d'une direction dédiée au développement durable. A titre d'exemple, l'année 2023 a vu la poursuite des travaux sur la durabilité par les différentes directions de SELENCIA :

- Direction technique et produits : participation aux groupe de travail de place, travail avec les sociétés de gestion pour le référencement d'unités de compte relevant de l'article 8 et de l'article 9 du règlement SFDR, travaux de réflexion sur la classification du fonds en euros, révision des marches cibles pour notamment prendre en compte la durabilité, etc ;
- Risk management : modélisation des risques de durabilité, etc
- Direction financière : travail avec les sociétés dépositaires des mandats de gestion pour s'assurer du respect des principes guidant les investissements de la société, etc

- Direction juridique et conformité: veille juridique à destination des opérationnels, et coordination sur les sujets de durabilité et le prestataire South Pole, révision des marches cibles pour notamment prendre en compte la durabilité, etc,
- Direction des systèmes d'information : mise en place d'actions concrètes pour réduire l'impact environnemental de la société, etc ;
- Direction des ressources humaines : formations et sensibilisations à tous les collaborateurs.

Par ailleurs, et afin d'être en mesure de suivre ses indicateurs de durabilité pour ses placements financiers, SELENCIA dispose de licences ISS Global Access de Sustainalytics et de licences Morningstar Direct de Morningstar.

De plus, SELENCIA a mandaté la société South Pole, qui vient aux droits de la société CO2LOGIC, en 2023 afin de poursuivre la démarche entamée par la maison mère, depuis plusieurs années, avec la société CO2Logic pour la mesure des émissions de CO2 et ce afin de poursuivre notre effort de réduction des émissions.

Enfin SELENCIA effectue chaque année une déclaration auprès de l'organisme CITEO qui indique que le bilan d'impact environnemental au regard des papiers pour l'année 2023 est le suivant : « 9 tonnes déclarées Soit +4,22 % par rapport à l'année précédente. ... Avec une contribution de 645 euros pour les mises en marché 2023, SELENCIA a financé la collecte des papiers de 600 habitants, ce qui a permis le recyclage de 7 tonnes de papiers. Acteur de l'économie circulaire, SELENCIA a utilisé 100% de papiers issus de forêts gérées durablement. »



## C. DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTITÉ

### CONNAISSANCES, COMPÉTENCES ET EXPÉRIENCE DES INSTANCES DE GOUVERNANCE, NOTAMMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION, EN MATIÈRE DE PRISE DE DÉCISION RELATIVES À L'INTÉGRATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA POLITIQUE ET LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT DE L'ENTITÉ ET DES ENTITÉS QUE CETTE DERNIÈRE CONTRÔLE LE CAS ÉCHÉANT.

Les principes de gouvernance sont déclinés dans la Charte de gouvernance. SELENCIA Retraite est gouverné par un Conseil d'administration dont les membres présentent une diversité de compétences et d'expériences acquises tout long de leur parcours professionnel. En accord avec la réglementation en vigueur, les membres du Conseil d'administration et les dirigeants effectifs disposent, à tout moment, de l'honorabilité, des connaissances, des compétences, de l'expérience et du temps nécessaire au bon exercice de leurs fonctions.

La gouvernance est duale, partagée entre un Président du Conseil d'administration et un Directeur général, lequel est secondé par un directeur général adjoint. L'organisation s'appuie sur des comités, certains transverses, communs à toutes les entités, qui permettent de s'assurer d'une bonne gouvernance.

Les instances de gouvernance de la Société bénéficient d'un suivi régulier des développements de la réglementation et des conséquences concrètes de celle-ci sur l'activité de l'entreprise ce qui leur permet de prendre les décisions requises en connaissance de cause.

Les membres des instances disposent des compétences requises afin de comprendre et d'appréhender au mieux les enjeux climatiques, sociétaux et de gouvernance, et les évolutions de la société pour permettre de stimuler l'accumulation d'expertise au plus haut niveau de l'organisation.

La création d'un comité spécifique ESG, fait suite à la volonté de la Direction Générale de placer la durabilité au centre des priorités et des actions de SELENCIA Retraite et de mettre en exergue la dimension ESG au sein de tous les niveaux de l'activité de la société.

Le Conseil d'administration contrôle la mise en œuvre de cette stratégie en validant les orientations de la société sur les enjeux énergie climat en s'appuyant sur les travaux du comité ESG. Le Conseil d'administration par le biais de la Direction Générale met en œuvre les moyens aux fins d'identifier et de cartographier les différents enjeux, en priorisant les décisions susceptibles d'avoir une incidence sur ces problématiques. Le présent rapport est présenté au Conseil d'administration annuellement.

### INCLUSION, CONFORMÉMENT DANS LES POLITIQUES DE RÉMUNÉRATION DES INFORMATIONS SUR LA MANIÈRE DONT CES POLITIQUES SONT ADAPTÉES À L'INTÉGRATION DES RISQUES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

La rémunération des collaborateurs prend en compte des critères durabilité :

- des objectifs communs sont prévus dans notre accord d'intéressement,
- des critères RSE ont été ajoutés pour la part variable des commerciaux,
- au titre de l'année 2023 un objectif collectif ESG a été fixé aux collaborateurs de classe 6.2 et 7.1.

**INTÉGRATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LE RÈGLEMENT INTERNE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU DE SURVEILLANCE DE L'ENTITÉ**

La charte de gouvernance de la société a été revue notamment afin d'intégrer le comité ESG, lequel mettra au cœur de la stratégie de l'entreprise les enjeux ESG.

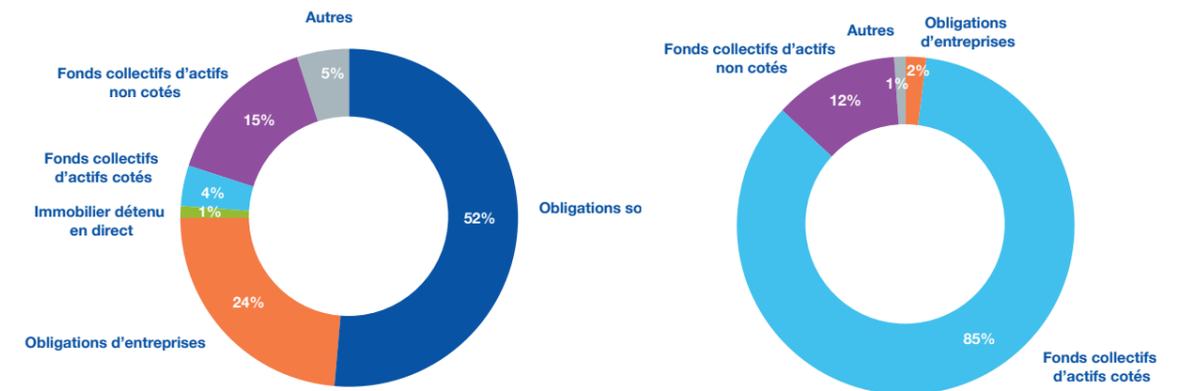
Suite au changement d'actionnaire, cette charte sera revue afin de prendre en compte les éventuelles adaptations dans le groupe, afin de tenir compte des ambitions en matière de durabilité du nouvel actionnaire, la Carac.



## D. STRATÉGIE D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉMETTEURS OU VIS-À-VIS DES SOCIÉTÉS DE GESTION AINSI QUE SUR SA MISE EN ŒUVRE

### D.1 Stratégie d'engagement

#### Investissements via les mandats et les fonds collectifs



Périmètre : Portefeuille Euro + UC

Couverture : 100%

Sur le périmètre des investissements dont la gestion est externalisée auprès de sociétés de gestion, SELENCIA Retraite favorise les sociétés de gestion signataires des Principes d'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI). Dans le cadre de cette approche, les sociétés de gestion signataires doivent publier les efforts réalisés en termes d'engagement ESG.

A défaut d'être signataire des UNPRI, SELENCIA Retraite requiert des sociétés de gestion qu'elles aient une politique d'investissement intégrant des critères ESG. Cette règle s'applique aux investissements délégués du fonds Euro ainsi qu'à ceux libellés en Unités de Compte.

Pour certains fonds collectifs investis dans des actifs non cotés, SELENCIA Retraite est représentée au sein des Conseils de Surveillance, ce qui lui permet de mettre en avant sa vision concernant les enjeux de durabilité.

## D.2 Politique de vote

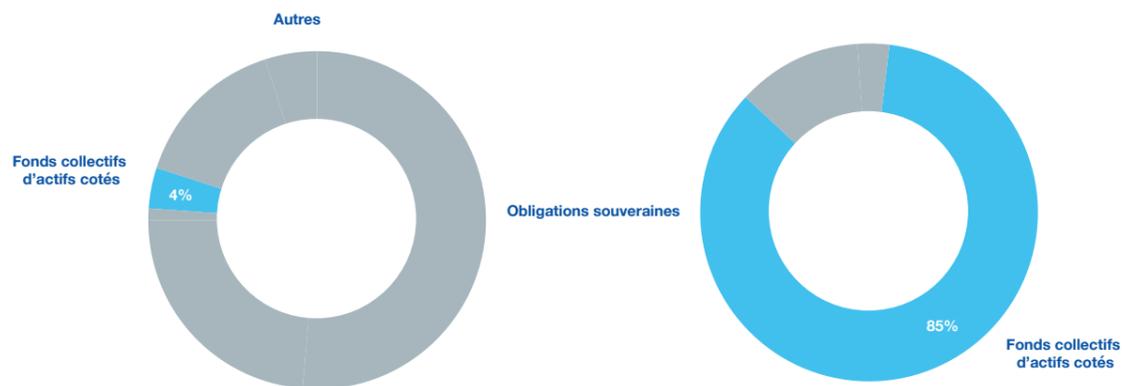
### Investissements en actions détenues en direct

#### Périmètre : Portefeuille UC

Hormis les détentions intra-groupe, SELENCIA Retraite ne détient pas d'actions en direct au sein du fonds en euros. Au travers de ses placements en Unités de Compte, SELENCIA Retraite détient des actions en direct de manière marginale (0,5% du portefeuille UC).

Étant donné la très faible exposition des portefeuilles à des actions détenues en direct, la définition et la mise en place d'une politique de vote n'est pas pertinente pour un acteur tel que SELENCIA Retraite. Ainsi, SELENCIA Retraite n'a pas défini de politique concernant sa participation aux assemblées générales.

### Investissements en actions au sein de fonds collectifs



#### Périmètre : Portefeuille Euro + UC

Couverture : 100%

Sur le périmètre des investissements en actions détenues via des fonds collectifs (environ 11% du portefeuille Euro et UC confondus) SELENCIA Retraite laisse à la société de gestion la liberté d'appliquer sa propre politique de vote dans le respect des principes d'investissement responsable des Nations Unies, ou équivalent interne.



## E. TAXONOMIE EUROPÉENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES

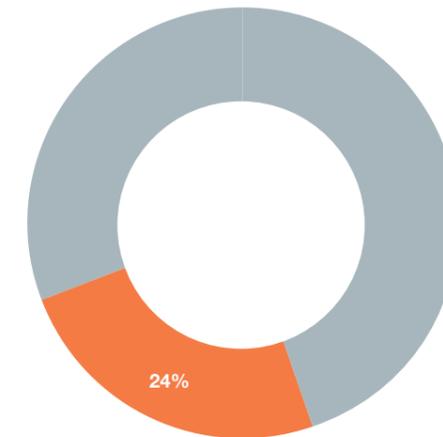
Cette section étudie la proportion des encours associés aux activités conformes aux critères d'examen techniques énoncés dans les actes délégués relatifs aux articles 10 à 15 du Règlement Taxonomie (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables, et modifiant le Règlement (UE) 2019/2088, conformément à l'acte délégué adopté en vertu de l'Article 8 dudit Règlement.

Depuis 2022, SELENCIA Retraite effectue une analyse annuelle du portefeuille obligataire d'entreprises au regard de la classification énoncée par le Règlement Taxonomie (EU 2020/852). La taxonomie européenne est un système de classification de l'Union Européenne qui permet d'identifier les activités considérées comme durables et ainsi orienter le financement vers ces activités. Elle repose sur six objectifs principaux : l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes<sup>12</sup>.

Les activités économiques que l'on peut retrouver dans la classification du Règlement Taxonomie sont dites « éligibles ». Cependant, une activité « éligible » n'est pas forcément durable au sens de la taxonomie européenne. Pour être effectivement durable, une activité doit être « alignée » sur la taxonomie, c'est-à-dire qu'elle doit respecter ces trois conditions cumulatives :

- Contribuer significativement, c'est-à-dire avoir un impact positif significatif, à l'un des 6 objectifs environnementaux listés plus haut [la mesure de la contribution substantielle se fait au regard des critères d'examen techniques] ;
- Ne pas présenter d'impact négatif significatif sur les 5 autres objectifs environnementaux (principe du DNSH – Do No Significant Harm) ;
- Respecter des garanties minimales sociales.

### Taux d'alignement à la taxonomie européenne du portefeuille obligataire d'entreprises



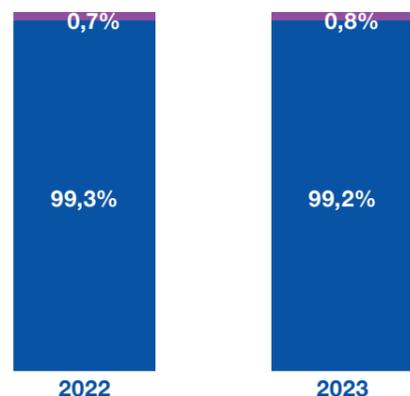
Obligations d'entreprises

Périmètre : Portefeuille  
Obligataire Entreprises Euro

Couverture : 44%

12 - Article (23) Du Règlement Taxonomie (EU 2020/852)

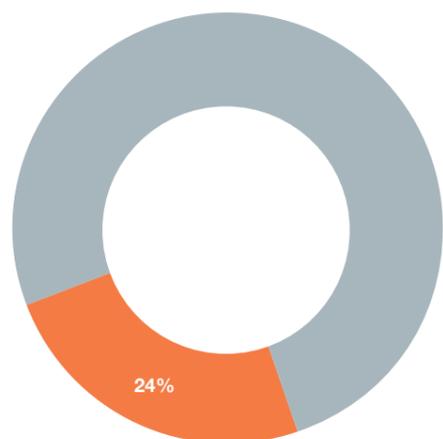
**Figure 10 : Taux d'alignement du portefeuille obligataire d'entreprises à la taxonomie européenne<sup>13</sup>**



Le taux d'alignement au regard du Règlement Taxonomie (EU 2020/852) de 0,8% est stable par rapport à 2022 (0,7%). La couverture de cette analyse est de 44% du périmètre considéré, en raison de l'indisponibilité des données à date pour un certain nombre d'émetteurs. Les données reportées par les entreprises ont vocation à s'améliorer dans les années à venir à l'égard du Règlement Taxonomie.

SELENCIA Retraite, conformément à sa politique d'exclusion, ne détient aucun titre obligataire d'émetteur dérivant plus de 10% de son chiffre d'affaires de l'extraction ou de l'utilisation du charbon thermique.

**Exposition au secteur des combustibles fossiles du compte Euro**



Obligations d'entreprises

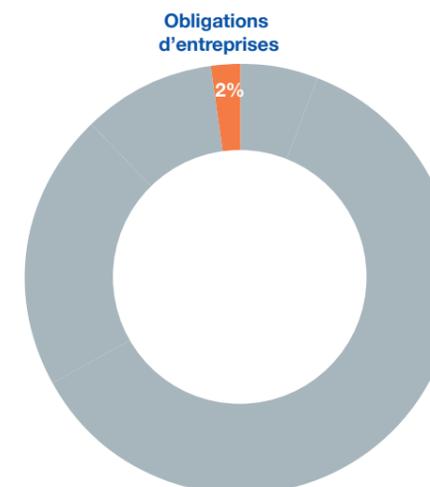
**Périmètre : Portefeuille Obligataire Entreprises Euro**

**Couverture : 100%**

14% des obligations d'entreprises détenues en direct (4,3% des obligations totales du fonds Euro et 3,2% du fonds Euro dans sa globalité) sont exposées au secteur des combustibles fossiles au sens de l'acte délégué en vertu de l'Article 4 du Règlement SFDR, c'est-à-dire les entreprises qui tirent des revenus de l'exploration, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, du traitement, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles.

13 - Sources : Selencia, INDEFI, données extra-financières ISS.

**Exposition au secteur des combustibles fossiles du compte UC**



**Périmètre : Portefeuille Obligataire Entreprises UC**

**Couverture : 0%**

Concernant le portefeuille UC, les données ne sont pas disponibles pour toutes les obligations détenues en direct quant à leur exposition au secteur des combustibles fossiles au sens de l'acte délégué en vertu de l'Article 4 du Règlement SFDR.

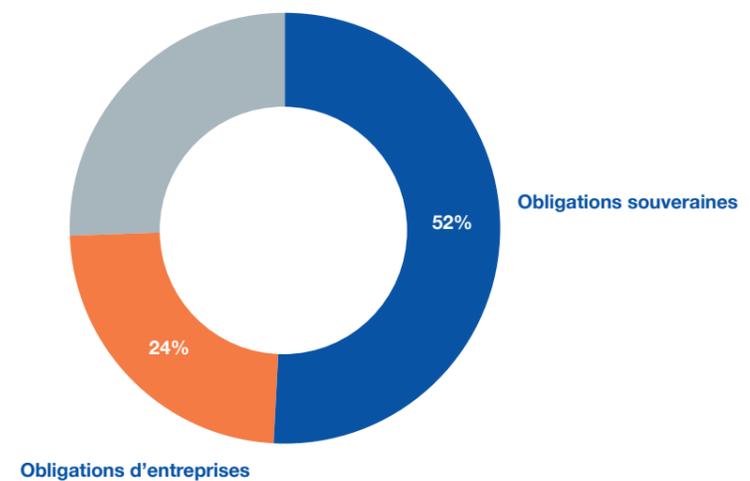
## F. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE L'ACCORD DE PARIS

Depuis son intégration au groupe Carac, SELENCIA Retraite travaille conjointement avec son nouvel actionnaire sur la définition de sa stratégie d'investissement responsable. Dans l'intervalle, SELENCIA a entrepris une analyse de différents indicateurs climat, couvrant la majorité des classes d'actifs de son portefeuille détenu à fin 2023 telles que : les obligations détenues en direct (entreprises et souveraines), les fonds collectifs, l'immobilier détenu en direct.

Ces travaux visent à fournir un premier état des lieux de la démarche d'intégration du volet climat au sein des investissements de SELENCIA Retraite.

A date, aucune stratégie d'alignement aux objectifs internationaux de l'Accord de Paris n'a été définie par SELENCIA Retraite.

### Obligations



Périmètre : Portefeuille  
Obligataire Euro

Couverture : 100%

### Bilan des d'obligations vertes et durables<sup>14</sup>

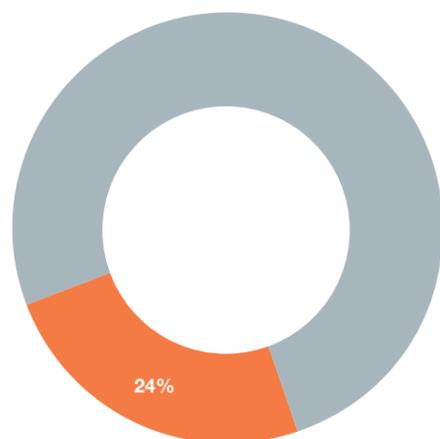
	Part de l'encours en valeur réalisé en montant valorisé – Euro
Obligations vertes	4%

A la fin de l'année 2023, les obligations vertes représentent 4% des encours obligataires en valeur de réalisation des placements Euro.

Ainsi, 28 millions d'euros sont donc investis par SELENCIA Retraite pour financer la transition environnementale au travers d'obligations vertes.

14 - Sources : Selencia Retraite, INDEFI.

## Obligations d'entreprises



Obligations d'entreprises

Périmètre : Portefeuille  
Obligataire Entreprises Euro

Couverture : 99%

### Empreinte carbone et intensité carbone du portefeuille obligataire d'entreprises

Depuis 2023, SELENCIA Retraite analyse (i) l'empreinte carbone et (ii) l'intensité carbone de son portefeuille obligataire d'entreprises. Les données proviennent des données extra-financières d'ISS. Ces analyses font également parties des indicateurs bruts PAI<sup>15</sup>, un ensemble d'indicateurs détaillés dans le rapport des critères d'examen technique associés au règlement SFDR, permettant d'évaluer les incidences négatives des investissements en matière de durabilité.

#### Empreinte carbone

Définition empreinte carbone du portefeuille : mesure des niveaux des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) des émetteurs. L'indicateur s'exprime en tonnes de CO2 équivalent par millions d'euros de valeur de l'entreprise (VE) puis il est ensuite pondéré par les montants valorisés en portefeuille

L'empreinte carbone (scope 1, 2 et 3) du portefeuille obligataire d'entreprises est de 716 tCO<sub>2</sub>e/M€ VE<sup>16</sup> pondéré par montant valorisé.

#### Intensité carbone

Définition intensité carbone du portefeuille : l'intensité carbone d'un portefeuille représente la moyenne pondérée des intensités carbone (Scope 1, 2 et 3) des entreprises qui le composent. L'indicateur s'exprime en tonnes de CO2 par millions d'euros de chiffre d'affaires (CA). Cet indicateur est par la suite pondéré par montant valorisé.

La moyenne de l'intensité carbone du portefeuille obligataire d'entreprises est de 1157 tCO<sub>2</sub>e/M€ CA, pondéré par montant valorisé<sup>17</sup>.

A titre comparatif, l'intensité carbone moyenne du portefeuille obligataire d'entreprises est inférieure de 14% à la moyenne d'intensité carbone des émetteurs entreprises de l'indice Barclays Euro Aggregate. Le portefeuille obligataire d'entreprises est fortement exposé à des obligations bancaires / assurances. Ces émetteurs présentent des intensités carbone relativement importantes dès lors que le périmètre du scope 3 (émissions financées) est inclus mais à date, le scope 3 des émetteurs bancaires est encore souvent estimé par les fournisseurs de données extra-financières. Par conséquent, avec l'évolution du calcul du scope 3 des émetteurs bancaire, ce chiffre pourra être amené évoluer.

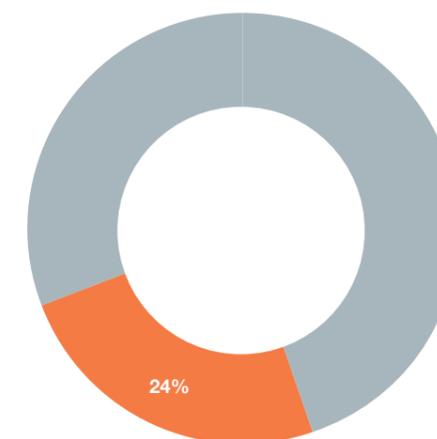
### Analyse d'objectifs climatiques des entreprises du portefeuille obligataire d'entreprises

SELENCIA Retraite analyse également depuis 2023 le niveau d'engagement climat de son portefeuille à travers la définition d'objectifs climatiques des émetteurs investis dans le portefeuille d'obligations d'entreprises.

L'évaluation du niveau d'ambition de ces objectifs est également réalisée sur une échelle de quatre degrés :

- Peu ambitieux, où la publication d'un objectif de réduction est strictement qualitative et reste ainsi vague et peu engageant ;
- Ambitieux, où la publication d'un objectif de réduction est d'ordre quantitatif et ainsi davantage engageant ;
- Engagé SBTi ;
- Approuvé SBTi.

La « Science Based Targets Initiative » est une initiative visant à accompagner les entreprises et les institutions financières dans la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) afin de s'aligner avec l'Accord de Paris.



Obligations d'entreprises

Périmètre : Portefeuille  
Obligataire Entreprises Euro

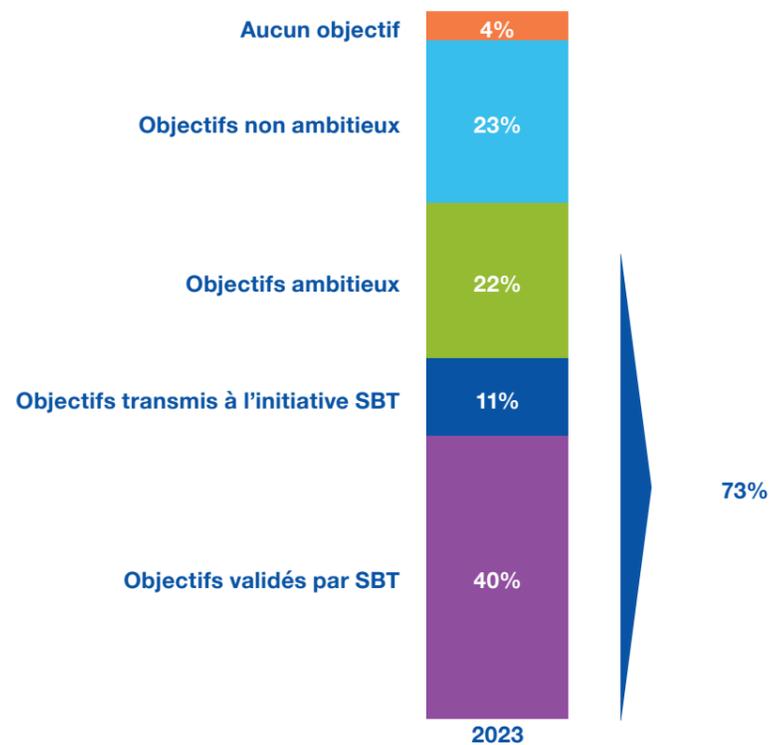
Couverture : 95%

15 - Empreinte carbone et intensité carbone du portefeuille obligataire d'entreprises

16 - Cet indicateur fait référence au PAI 1.2.

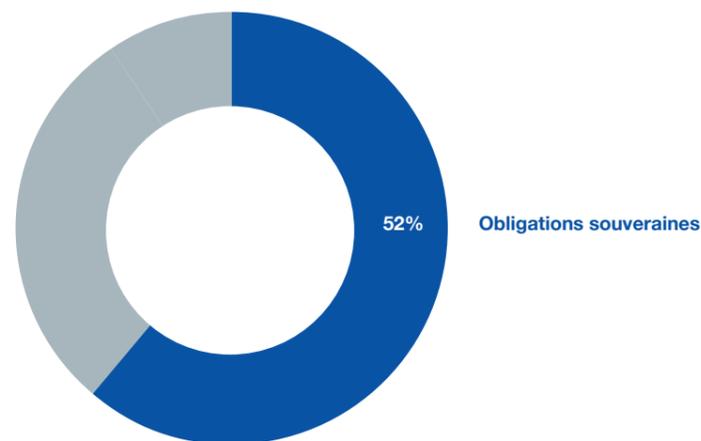
17 - Cet indicateur fait référence au PAI 1.3.

Figure 11 : Distribution des objectifs en matière de climat des entreprises du portefeuille obligataire d'entreprises<sup>18</sup>



En 2023, 73% des entreprises en portefeuille ont développé des objectifs de réduction de gaz à effet de serre et s'engagent de manière chiffrée dans une trajectoire de réduction de leurs émissions. Ces données sont estimées par le fournisseur de données ISS.

Obligations souveraines



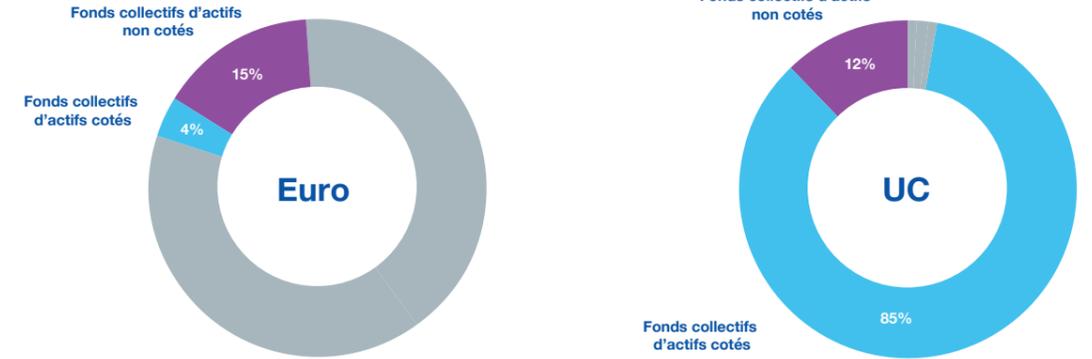
Périmètre : Portefeuille Obligataire Souverain Euro

Couverture : 100%

L'intensité carbone moyenne des entités souveraines, c'est-à-dire l'intensité de production (mesurée en tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> par million d'euros de PIB), qui englobe les émissions de production ainsi que les scopes 2 et 3 par million d'euros de PIB, est de 284 tCO<sub>2</sub>e par millions d'euros de PIB pour le portefeuille obligataire souverain de SELENCIA Retraite.

18 - Sources : Selencia, INDEFI, données extra-financières ISS.

Fonds collectifs



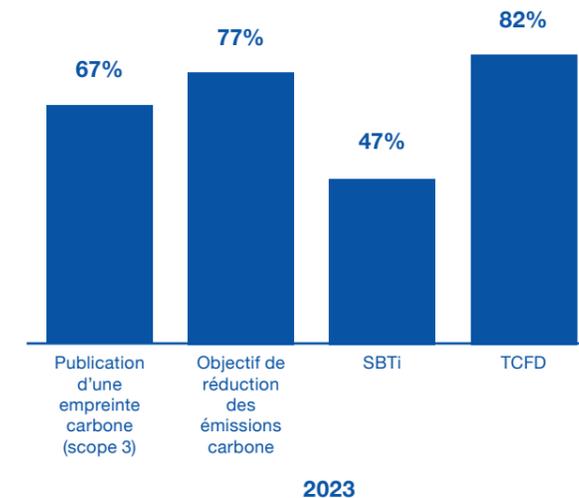
Périmètre : Portefeuille Euro + UC

Couverture : 77%

Les fonds collectifs d'actifs cotés et non cotés représentent respectivement 4% et 15% pour le portefeuille Euro et 85% et 12% pour le portefeuille UC.

L'analyse des pratiques des sociétés de gestion concernant les enjeux climatiques porte sur 30 sociétés de gestion couvrant 77% des allocations en fonds collectifs, Euro et UC confondus.

Figure 12 : Distribution des pratiques climat des sociétés de gestion



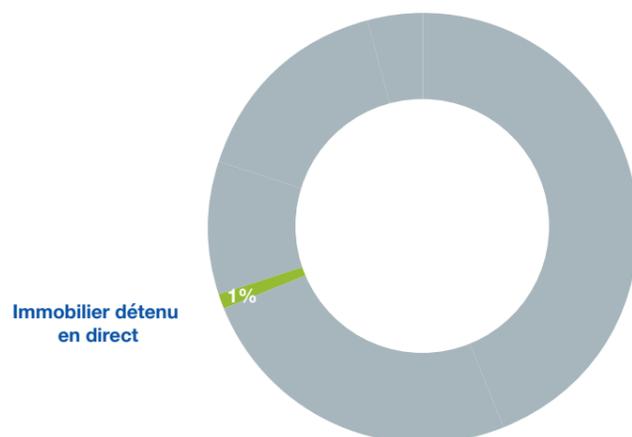
Parmi les encours détenus par SELENCIA Retraite à travers les sociétés de gestion gérant des fonds collectifs, 67% des encours sont investis dans des sociétés de gestion publiant une empreinte carbone de leurs émissions financées (c'est-à-dire, scope 3<sup>19</sup>), 77% se sont engagées dans la réduction des émissions carbone à travers un objectif quantitatif (c'est-à-dire un engagement de réduction d'empreinte carbone ou d'émissions chiffrée). Par exemple, BNP Paribas Asset Management a adopté en 2023 un objectif de réduction des émissions carbone, s'engageant ainsi à réduire de 30% les émissions liées à ses investissements (scope 1 et 2) d'ici 2025 puis de 50% d'ici 2030<sup>20</sup>. 47% des sociétés de gestion ont des objectifs de réduction des émissions carbone ayant été validés par l'initiative Science-Based Targets (SBTi)<sup>21</sup>.

19 - Empreinte carbone scope 3 : Le scope 3 fait référence ici au portefeuille de gestion (i.e. les émissions financées)  
 20 - Par rapport aux données de référence de 2019, source : <https://cdn-assets.inwink.com/2a9fc101-1598-4775-b6e1-829cb53111b9/367d9e74-a482-4430-88b9-c5d286c66fcf>

21 - SBTi (Science Based Target initiative) : Cette initiative vise à accompagner les entreprises et les institutions financières dans la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) afin de s'aligner avec l'Accord de Paris.]

Par ailleurs, 63% des encours sont investis dans des fonds de sociétés de gestion suivant le référentiel de publication émis par la TCFD<sup>22</sup>.

### Immobilier détenu en direct



Périmètre : Portefeuille Euro

Couverture : 100%

En 2023, SELENCIA Retraite détient un immeuble en direct, à travers le portefeuille Euro. Des efforts ont été entrepris pour recueillir des données sur la performance énergétique et impact climatique de l'immeuble. Cette initiative vise à (i) répondre aux obligations de transparence réglementaires et (ii) permettre l'élaboration d'un plan d'accompagnement visant à accroître la durabilité du patrimoine immobilier détenu en direct par SELENCIA Retraite.

L'actif immobilier détenu par SELENCIA Retraite est de Classe D en termes de consommation d'énergie et en classe C en termes d'émissions CO2. L'échelle de notation DPE renseigne la performance énergétique à travers des étiquettes allant de A (meilleure) à G (pire). D'après une étude réalisée par la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Ile-de-France, 50% des bureaux franciliens livrés avant 2014 ont un DPE de D, E ou F.

Un diagnostic approfondi a été réalisé concernant de potentielles mesures d'améliorations pouvant être réalisées en termes d'efficacité énergétique et d'émissions de CO2.

22 - Taskforce on Climate related Financial Disclosure : La TCFD est un référentiel ayant pour objectif de développer des recommandations aux entreprises et aux institutions financières pour améliorer la transparence en matière de risques liés au climat et de leur gestion de ces derniers.



## G. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

La conservation et la restauration de la biodiversité représentent un défi majeur pour tous les acteurs économiques. Les activités économiques sont étroitement liées à la biodiversité, mais elles sont aussi largement responsables de son déclin.

Selon le dernier rapport de l'IPBES<sup>23</sup>, 75 % du milieu terrestre est « sévèrement altéré » à ce jour par les activités humaines, 66% du milieu marin. Par ailleurs, 1 million d'espèces sont menacées d'extinction sur 8 millions d'espèces animales et végétales estimées à ce jour sur la Terre.

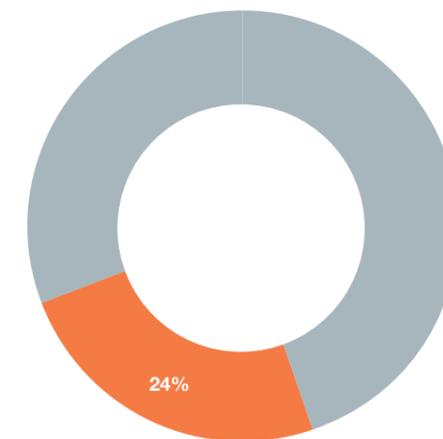
Conscient de l'importance des enjeux relatifs à la biodiversité et de la nécessité d'agir, SELENCIA Retraite a commencé des travaux sur le sujet de la biodiversité et a notamment réalisé des analyses d'exposition du portefeuille sur ce sujet. Ces analyses sont basées sur des outils préconisés par des organisations reconnues telles que la TNFD<sup>24</sup> et le Fonds mondial pour la nature (i.e., WWF).

Ces premiers travaux d'état des lieux permettent de mettre en lumière l'impact et les dépendances du portefeuille de SELENCIA Retraite sur les écosystèmes.

A date, aucune stratégie d'alignement aux objectifs long terme liés à la biodiversité n'a été définie par SELENCIA Retraite. Ce sujet sera cependant traité dans la redéfinition de la stratégie d'investissement durable dans le cadre de l'intégration au groupe Carac.

### **Obligations d'entreprises**

Sur le périmètre des obligations d'entreprises, SELENCIA Retraite a analysé en 2023 le nombre d'entreprises du portefeuille ayant selon les données extra financières ISS un impact négatif sur des espèces en danger ou en voie d'extinction.



Obligations d'entreprises

Périmètre : Portefeuille  
Obligataire Entreprises Euro

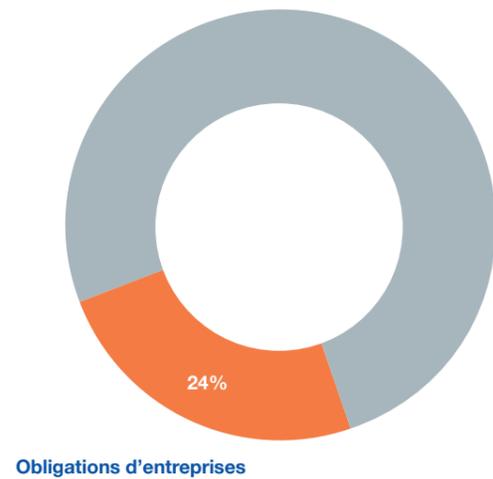
Couverture : 99%

23 - Intergovernmental Science Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services

24 - Taskforce on Nature-related Financial Disclosures : la TNFD est un référentiel ayant pour mission d'élaborer et de fournir un cadre de gestion et de divulgation des risques permettant aux organisations de déclarer les risques liés à la nature.

Sur la couverture de l'analyse (99%), 0,8% des encours sont reliés à un impact négatif sur des espèces en danger ou en voie d'extinction, cela représente 1 titre dans le portefeuille (Exxon Mobil).

Également sur le périmètre obligatoire et à l'instar de la Carac, SELENCIA Retraite a procédé cette année à une analyse sectorielle des actifs de son portefeuille obligatoire d'entreprises en s'appuyant sur l'outil ENCORE (Exploring Natural Capital Opportunities Risks and Exposure). Cet outil, recommandé par la TNFD, permet d'examiner les impacts et la dépendance des secteurs économiques vis-à-vis des services écosystémiques, c'est-à-dire des services naturels dont nous bénéficions gratuitement.



Périmètre : Portefeuille Obligatoire Entreprises Euro

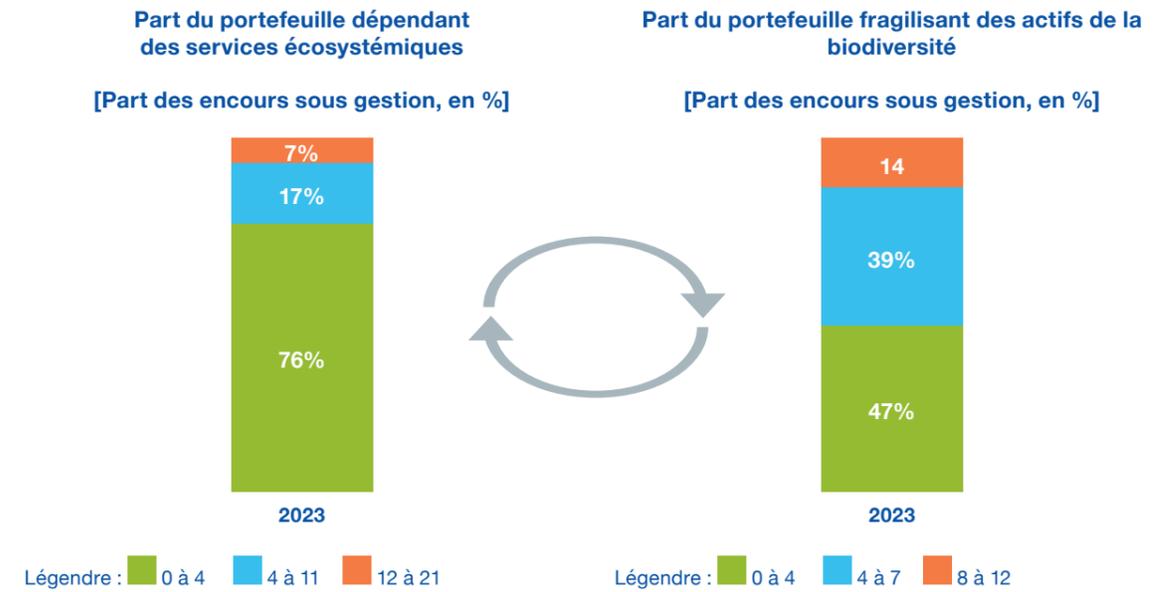
Couverture : 62%

Utilisant la méthodologie LEAP (Localiser, Évaluer, Analyser, Préparer) préconisée par la TNFD pour cerner les risques et opportunités liés à la nature, cette analyse a été effectuée pour la première fois en 2023. À travers une grille sectorielle détaillée, qui associe à chaque secteur d'activité un processus de production spécifique, SELENCIA Retraite a évalué le nombre d'impacts et de dépendances de ses investissements.

La base de données ENCORE développée par la Natural Capital Finance Alliance en partenariat avec le PNUE-WCMC<sup>25</sup> (Programme des Nations Unies pour l'environnement), mesure des niveaux d'impact aux actifs de la biodiversité<sup>26</sup> et de dépendances aux services écosystémiques<sup>27</sup> sur une échelle de 1 à 5. L'analyse réalisée sur le portefeuille obligatoire d'entreprise porte sur le nombre d'impacts et de dépendances, et non l'importance de ces derniers.

25 - Centre Mondial de surveillance pour la conservation de la nature. Il fait partie du programme des Nations Unies pour l'environnement depuis 2000.  
 26 - Perturbations, Utilisation des écosystèmes d'eau douce, Emissions de gaz à effet de serre (GES), Utilisation de l'écosystème marin, Polluants atmosphériques hors GES, Utilisation d'autres ressources, Polluants du sol, Déchets solides, Utilisation des écosystèmes terrestres, Polluants de l'eau, Utilisation de l'eau.  
 27 - Biens et services que la biodiversité fournit à la société, et qui sont nécessaires à son fonctionnement. Les 21 services écosystémiques sont les suivants : Régulation climatique, Dilution par l'atmosphère et les écosystèmes, Contrôle des maladies, Fibres et autres matériaux, Filtration, Protection contre les inondations et les tempêtes, Matériaux génétiques, Eau souterraine, Maintien des habitats de reproduction, Stabilisation de masse et contrôle de l'érosion, Médiation des impacts sensoriels, Contrôle des nuisibles, Pollinisation, Qualité du sol, Eau de surface, Ventilation, Maintenance du flux d'eau, Qualité de l'eau.

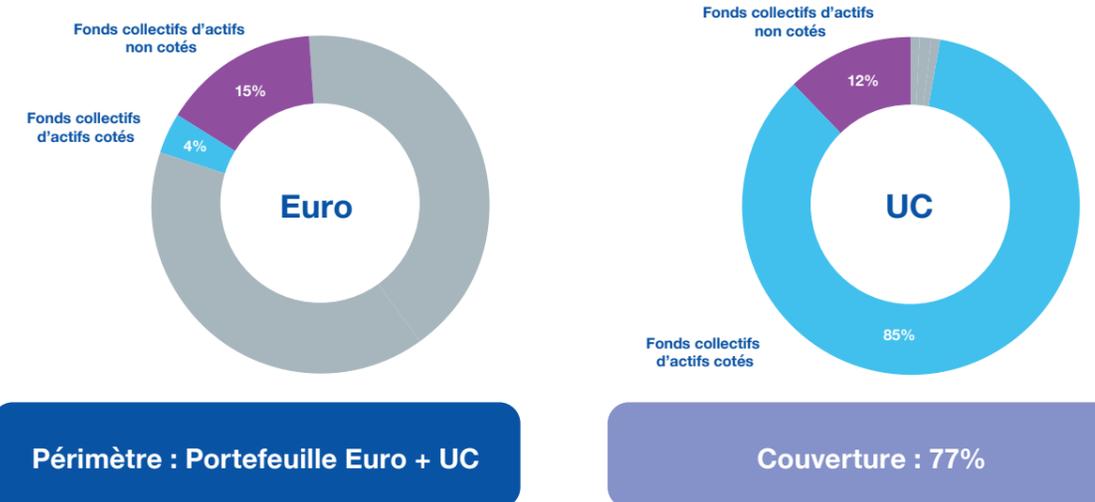
Figure 13 : Part du portefeuille dépendant des actifs de la biodiversité et fragilisant des services écosystémiques dans une perspective de double matérialité



Ce premier état des lieux sur le portefeuille obligatoire d'entreprises illustre que 76% des actifs présentent des dépendances à 1 ou 4 services écosystémiques, sur 21 répertoriés<sup>28</sup>. Ces actifs appartiennent principalement aux secteurs du transport, de l'énergie et les services aux collectivités<sup>29</sup>.

Sur le volet de l'impact du portefeuille obligatoire d'entreprise, 14% des titres en portefeuille impactent plus de 8 actifs de la biodiversité, sur 12.

Fonds collectifs

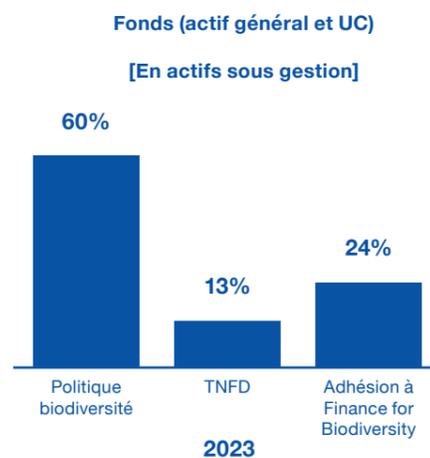


Les fonds collectifs d'actifs cotés et non cotés représentent respectivement 4% et 15% pour le portefeuille Euro et 85% et 12% pour le portefeuille UC.

Les pratiques de 30 sociétés de gestion, représentant 77% des encours en fonds collectifs de SELENCIA Retraite, ont également été analysées à l'aune des engagements en matière de prise en compte des enjeux de biodiversité.

28 - Selon la méthodologie ENCORE, les secteurs du transport et de l'automobile sont les plus dépendants aux services écosystémiques, avec 12 dépendances. Le secteur de l'énergie, quant à lui, impacte le plus d'actifs de la biodiversité, 10 sur 12 au total.  
 29 - Comprend principalement l'électricité, le gaz, l'eau.

**Figure 14 : Intégration des enjeux relatifs à la biodiversité des sociétés de gestion des fonds collectifs investis dans le portefeuille Euro et UC<sup>30</sup>**



Pour 60% des encours analysés, les sociétés de gestion ont développé une politique relative à la prise en compte des enjeux de biodiversité.

Sur le périmètre analysé, 24% des encours dans lesquels SELENCIA Retraite investit sont des sociétés de gestion ayant rejoint l'initiative de place Finance for Biodiversity et 13% des encours des sociétés de gestion ayant adhéré à la TNFD (Taskforce on Nature-Related Financial Disclosures).



30 - Sources : Selencia, INDEFI, données extra-financières ISS.

# H. DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES DE DURABILITÉ DANS LA GESTION DE RISQUES

## H.1 Gestion des risques sur le portefeuille de SELENCIA Retraite

En 2023, SELENCIA Retraite a effectué des analyses approfondies afin de déterminer les risques climatiques pesant sur son portefeuille. Ces analyses sont effectuées sur le périmètre Euro sur les titres détenus en direct (obligataire et immobilier). Le portefeuille UC est donc exclu de ces analyses au vu de la faible représentation de ces actifs détenus en direct.

En termes de disponibilité de données, les risques physiques et de transition ne sont quantifiables que sur les sociétés et les actifs physiques, ce qui limite cette analyse aux obligations d'entreprises et les biens immobiliers détenus en direct.

Le risque climatique, tel que défini par l'EIOPA<sup>31</sup> et l'ACPR<sup>32</sup> comprend deux sous-jacents : les risques physiques et les risques de transition.

### Identification et évaluation des risques physiques climatiques

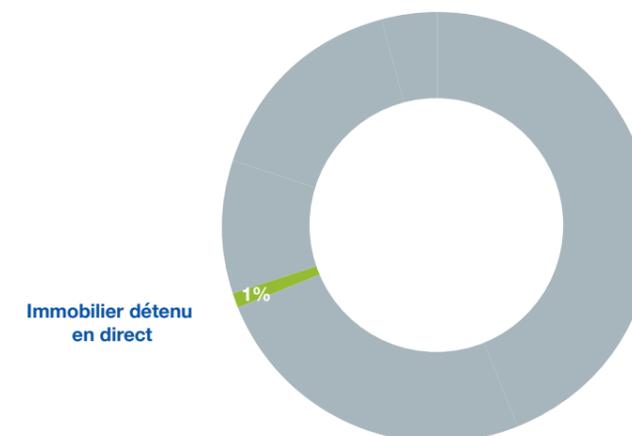
Les risques physiques correspondent aux risques résultant de dommages causés par des phénomènes météorologiques, climatiques ou sismiques (glissement de terrain, inondation, feu de forêt, risque nucléaire...). En France, ils sont recensés par la base Géorisques du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Le niveau de risque correspond au nombre de risques physiques auxquels une commune est exposée.

L'analyse des risques physiques a été conduite à deux niveaux distincts :

- Le premier, au niveau des risques des pays dans lesquels les actifs sont exposés ;
- Le second, au niveau des risques des adresses précises des actifs.

L'analyse de risques physiques s'effectue sur le portefeuille immobilier détenu en direct (i.e., un seul actif détenu au niveau de SELENCIA Retraite), où il est le plus matériel. Pour le portefeuille obligataire ou souverain, ces données sont soit non disponibles soit non applicables au type d'actif.

### Immobilier détenu en direct



Périmètre : Portefeuille Euro

Couverture : 100%

31 - Autorité Européenne des Assurances et des pensions professionnelles

32 - Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution

Dans le cadre de la méthodologie de l'EIOPA, chaque pays se voit attribuer un niveau de vulnérabilité aux risques physiques. Trois niveaux d'exposition croissante à ce risque ont été définis (i.e., échelle de 1 à 3) par l'agence de notation Standard & Poor's en 2014. Ces expositions sont par ailleurs recommandées par l'Annexe 2 de l'étude réalisée en 2018 par l'ACPR sur l'exposition des assureurs français au risque du changement climatique.

### Analyse de risques relatifs aux pays

Sachant que l'actif immobilier détenu en direct par SELENCIA Retraite est situé sur le territoire français et que la France est soumise à un risque de 1/3, le risque moyen du portefeuille est de 1/3.

### Analyse de risques relatifs à la localisation des actifs

Pour compléter cette analyse réalisée au niveau pays, SELENCIA Retraite a approfondi l'analyse en étudiant l'adresse de l'actif immobilier afin d'avoir une vision plus granulaire des risques physiques. L'analyse se fonde sur les données de l'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique et sur le portail Géorisques.

En moyenne, le portefeuille immobilier détenu en direct présente un risque pondéré modéré de 1,14/4.

Analyse Géorisques	En %
Part de l'immobilier en direct soumis à risque physique faible (0-1)	0%
Part de l'immobilier en direct soumis à risque physique existant (1-2)	100%
Part de l'immobilier en direct soumis à risque physique moyen (2-3)	0%
Part de l'immobilier en direct soumis à risque physique élevé (3-4)	0%

### Identification et évaluation des risques de transition climatiques

Les risques de transition climatique sont les risques financiers, économiques et sociaux associés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, qui est nécessaire pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris sur le changement climatique. La Task-force on Climate related Financial Disclosures (TCFD) définit quatre typologies de risques de transition :

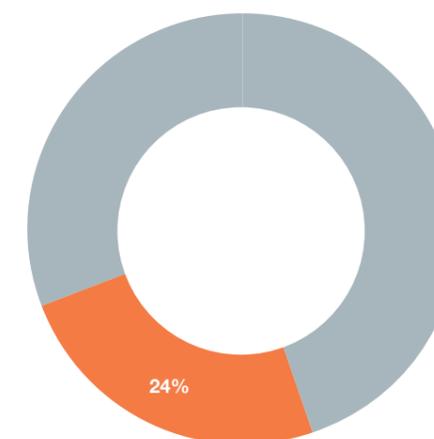
La Task-force on Climate related Financial Disclosures (TCFD) définit quatre typologies de risques de transition :

- **Politique et réglementaire** : Changements potentiels dans la réglementation pour réduire les effets néfastes du changement climatique et promouvoir l'adaptation au changement climatique. Ce risque est spécifique aux pays et aux secteurs ;
- **Technologique** : Technologies émergentes affectant la compétitivité et les coûts ;
- **Marché** : Variations possibles de l'offre et de la demande de certains produits et services ;
- **Réputationnel** : Changements potentiels dans la perception qu'ont les clients ou la communauté d'une entreprise, en raison de ses impacts négatifs ou positifs sur le changement climatique (controverses, greenwashing...).

En 2023, SELENCIA Retraite a déployé une analyse des risques de transition liés au climat portant sur le portefeuille obligataire d'entreprises.

### Obligations d'entreprises

L'analyse se base sur la méthodologie Climate Policy Relevant Sector (CPRS) de l'EIOPA, associant pour chaque secteur NACE<sup>33</sup> un risque de transition. Sur une liste de 8 secteurs précis, la méthodologie considère comme risqués les 6 premiers : Combustibles fossiles, Services d'intérêt public intensifs en énergie, Bâtiments, Transport, Agriculture, Finance, Scientifique et Recherche et Développement et 'Autres'. Les secteurs ont été définis par la méthodologie CPRS afin d'identifier les secteurs où la politique d'action climatique serait la plus matérielle.



Obligations d'entreprises

Périmètre : Portefeuille Obligataire Entreprises Euro

Couverture : 94%

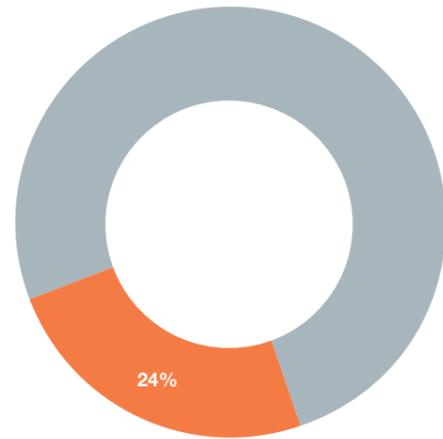
Figure 15 : Classification du portefeuille obligataire d'entreprises de SELENCIA Retraite selon secteurs à haut risque de transition



Avec une grande partie du portefeuille tombant dans le secteur financier, c'est-à-dire dans la classification CPRS comme 'Autres', une grande majorité des secteurs sont neutres en termes de risques climatiques. Parmi les 42% de titres identifiés comme appartenant à des secteurs à haut risques de transition, le secteur du bâtiment est le plus représenté.

33 - Statistical Classification of Economic Activities in the European Community, la classification sectorielle utilisée dans la classification des activités économique dans l'Union Européenne.

Pour étayer cette analyse basée sur les recommandations de l'EIOPA, SELENCIA Retraite a réalisé une analyse reposant sur les recommandations de la TCFD<sup>34</sup> et sur la méthodologie d'analyse de risques climat développée par INDEFI, un cabinet de conseil externe. Cette analyse fournit une vision statique des impacts potentiels du changement climatique sur les entreprises auxquelles SELENCIA Retraite est exposée au 31 décembre 2023, reposant sur les secteurs d'activité.

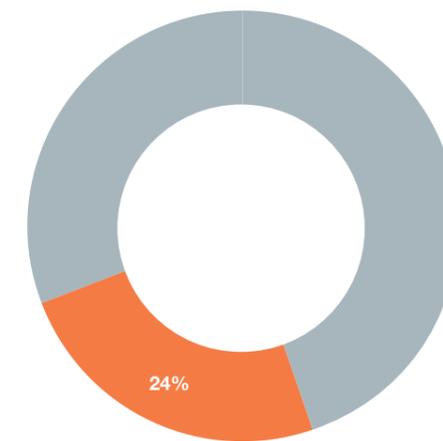
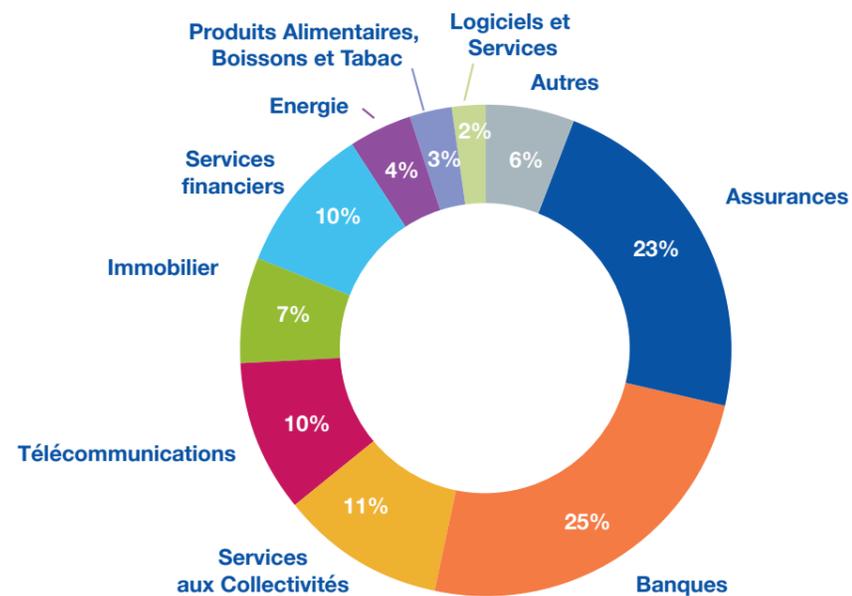


Obligations d'entreprises

Périmètre : Portefeuille Obligataire Entreprises Euro

Couverture : 62%

Figure 16 : Classification du portefeuille obligataire d'entreprises de SELENCIA Retraite selon les GICS (24 secteurs)<sup>35</sup>



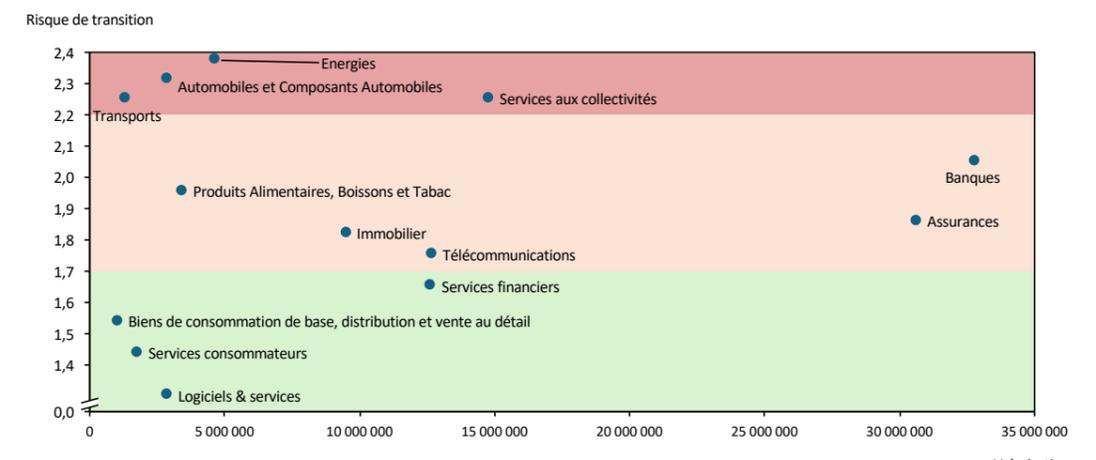
Obligations d'entreprises

Périmètre : Portefeuille Euro

Couverture : 62%

Le graphique ci-dessous présente l'exposition consolidée du portefeuille obligataire d'entreprises aux risques de transition liés au climat.

Figure 17 : Cartographie sectorielle du portefeuille de SELENCIA Retraite aux risques de transition<sup>36</sup>



Cette cartographie de risques de transition liés au climat permet d'identifier sur l'axe des abscisses le montant de valorisation des investissements obligataires d'entreprises au 31/12/2023 relatif à chaque secteur. L'axe des ordonnées quant à lui quantifie le risque de transition sur une échelle de 0 à 3. Un risque ayant un score au-dessus de 2,2/3 est qualifié comme un risque élevé. Les principales limites de ces analyses concernent l'aspect statique du scénario de référence ainsi que la fiabilité des données sur l'appartenance sectorielle de chaque titre.

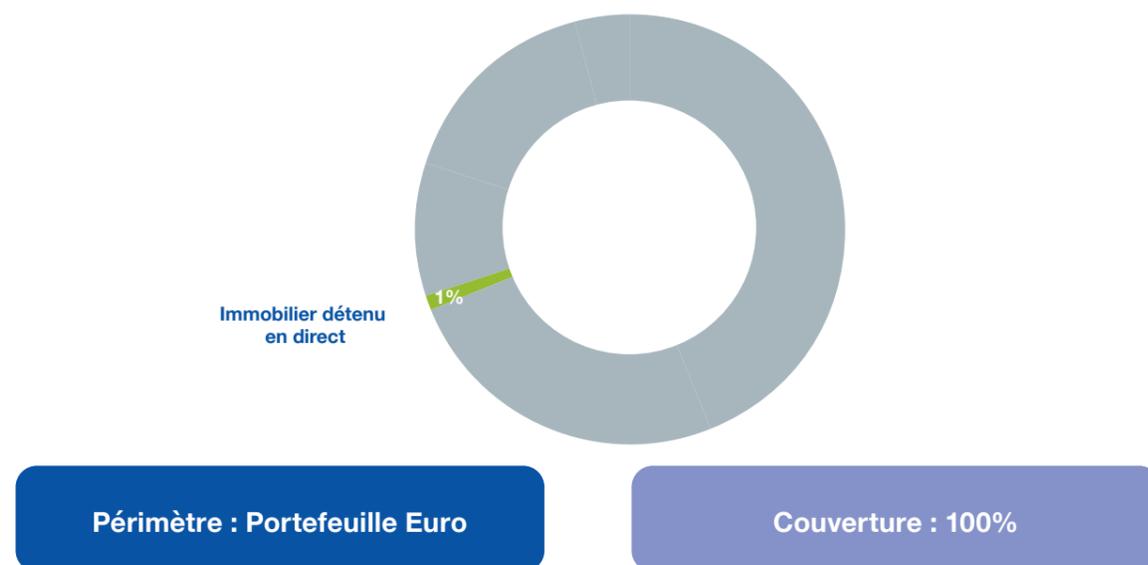
34 - Taskforce on Climate related Financial Disclosure  
35 - Sources : Selencia, INDEFI, données de classification GICS d'ISS.

36 - Sources : Selencia, INDEFI, données de classification GICS d'ISS.

La très grande majorité des titres en portefeuille font partie des secteurs présentant un risque de transition jugé faible (<1,7/3) à modéré (<2,2/3), à l'exception de certains titres présents dans le secteur énergétique, des transports et des services aux collectivités.

Ces titres ont cependant un poids relativement faible dans le portefeuille puisque le portefeuille obligataire se compose en majorité de titres dans le secteur bancaire ou d'assurance, qui sont associés à des risques de transition moyens (2,1 et 1,85 respectivement).

### Immobilier détenu en direct



Selon la même méthodologie que celle utilisée pour le portefeuille obligataire d'entreprise, le portefeuille immobilier est exposé à des risques de transition qualifiés de moyen, au regard principalement des forts enjeux réglementaires portant sur le secteur en France.

## H.2 Gestion interne des risques

SELENCIA a intégré les risques en matière de durabilité (risque ESG) dans ses processus de gestion interne des risques. Ce processus est commun à SELENCIA et ses filiales. Dans sa politique de risque, SELENCIA classe les risques selon la taxonomie des risques. Celle-ci est conçue de manière à garantir une approche cohérente et globale de gestion interne des risques :

Risque global			
Risques financiers	Risques du passif d'assurance	Risques opérationnels	Autres risques
<b>Risque de défaut</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Risque de défaut de contrepartie</li> <li>Risque de défaut des investissements</li> </ul> <b>Risque de Marché</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Risque de taux d'intérêt</li> <li>Risque sur actions</li> <li>Risque de spread</li> <li>Risque de change</li> <li>Risque sur actifs immobiliers</li> <li>Risque de concentration du risque de marché</li> </ul> <b>Risque de liquidité</b> <b>Risque lié aux actifs incorporels</b>	<b>Risque de Souscription Vie</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Risque de mortalité</li> <li>Risque de longévité</li> <li>Risque d'incapacité/invalidité</li> <li>Risque de chutes</li> <li>Risque de dépenses</li> <li>Risque de révision</li> </ul> <b>Risque de Catastrophe - Vie</b>	Pratiques d'emploi et sécurité sur le lieu de travail Gestion de l'exécution, de la livraison et des processus Technologie Fraude interne Fraude externe Dommages aux biens matériels Clients, Produits et Pratiques commerciales et juridiques Conduite Conformité réglementaire Tiers Reporting réglementaire, publication, déclarations fiscales Gestion de la continuité d'activités, gestion de crise, résilience opérationnelle Gestion des données Sécurité de l'information Modèle	<b>Risque stratégiques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Risques liés à la gestion du changement</li> <li>Risques liés à l'environnement économique/l'industrie</li> <li>Risque systémique</li> <li>Risque de durabilité</li> </ul>

Un risque de durabilité est un événement environnemental, social ou de gouvernance (ESG) incertain qui, s'il se produit, peut avoir un impact négatif significatif sur SELENCIA et ses filiales. Il inclut les opportunités qui peuvent s'offrir à SELENCIA et ses filiales en raison de l'évolution des facteurs environnementaux ou sociaux.

La politique de Risque de SELENCIA et ses filiales retient les sous risques énumérés ci-dessous :

- **L'environnement** se rapporte à la qualité et au fonctionnement de l'environnement naturel et des écosystèmes, et à la contribution positive de SELENCIA à leur égard - cela comprend :
  - Recul de la biodiversité (extinction/réduction d'espèces végétales ou animales, local ou au niveau mondial) ;
  - Emissions de gaz à effet de serre;
  - Changement climatique (vents violents, conditions météorologiques extrêmes, catastrophes naturelles, réchauffement climatique...);

- Énergie renouvelable;
- Efficacité énergétique ;
- L'épuisement ou la pollution de l'air, de l'eau ou des ressources ;
- La gestion des déchets;
- Appauvrissement de l'ozone stratosphérique ;
- Changement d'occupation des sols ;
- Acidification des océans;
- Modifications des cycles de l'azote et du phosphore.

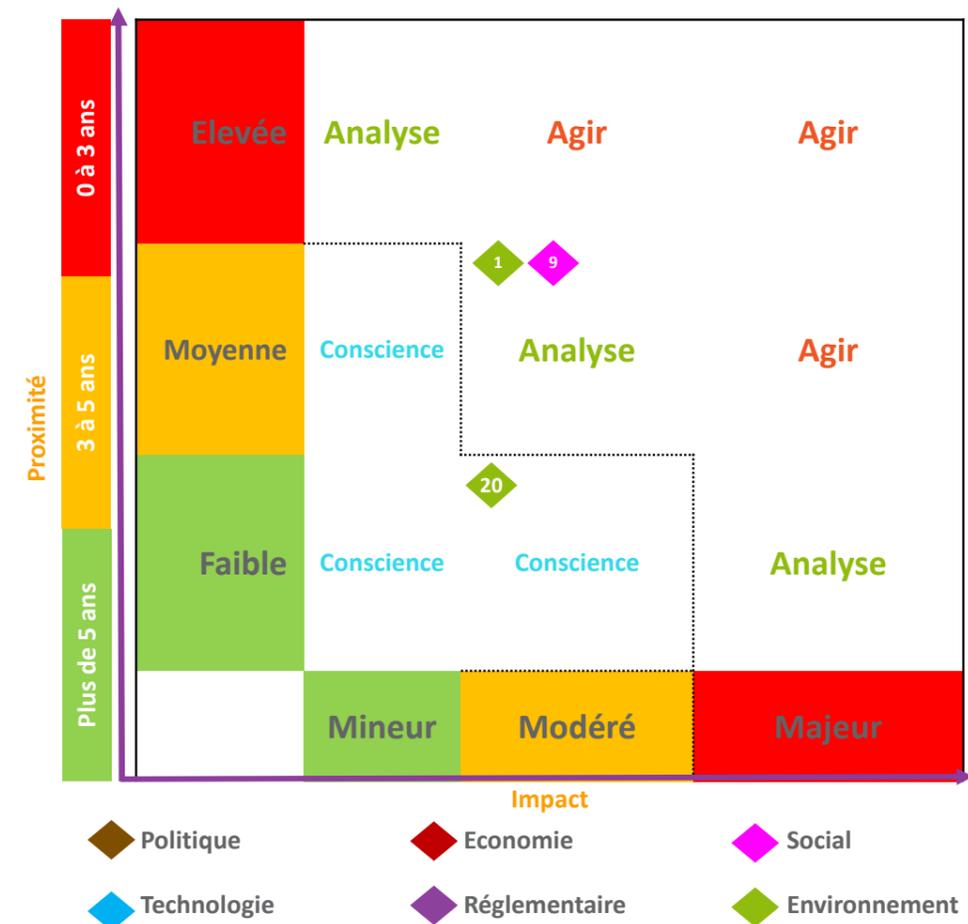
• **Le social** concerne les droits, le bien-être et les intérêts des personnes et des communautés :

- Droits humains;
- Normes de travail (travail des enfants, esclave et servitude) ;
- Santé et sécurité au travail ;
- Liberté d'association et d'expression ;
- Gestion du capital humain & relations sociales ;
- Diversité ;
- Relations avec les collectivités locales ;
- Activités dans les zones de conflit ;
- Santé & accès aux médicaments ;
- Virus (SIDA / VIH / Coronavirus...);
- La protection des consommateurs ;
- Armes controversées.

• **La gouvernance** concerne :

- Structure, taille, diversité, compétences et indépendance du conseil d'administration ;
- Rémunération des dirigeants ;
- Droits des actionnaires ;
- Interaction avec les parties prenantes ;
- Divulgence d'informations ;
- L'éthique;
- Pots-de-vin et corruption ;
- Contrôles internes et gestion des risques ;
- Stratégie d'entreprise et sa mise en œuvre pour les questions environnementales et sociales ;
- Les questions portant sur les relations entre la direction d'une entreprise - son conseil d'administration - ses actionnaires - ses parties prenantes.

SELENCIA, société mère de SELENCIA Retraite, procède à des évaluations des risques auxquels elle et ses filiales, sont exposées sur une base régulière. SELENCIA a identifié par le passé trois risques de durabilité pertinents pour son activité au sein de son évaluation des risques émergents dont voici un extrait :



**1 Pollution et changement climatique :** L'augmentation de la fréquence et de la violence des événements climatiques (tempêtes, inondations, ...), les mouvements de populations induisant des risques géopolitiques nouveaux, et la problématique d'emballage de ces phénomènes pourraient impacter l'économie mondiale, les marchés financiers et impacter ainsi SELENCIA notamment via ses investissements.

**9 Responsabilité sociétale des assureurs, manière éthique de conduire l'activité :** Face aux enjeux ESG, les attentes et exigences des clients & partenaires sont croissantes concernant la responsabilité des assureurs en tant qu'investisseurs institutionnels, sur le changement climatique, et leurs engagements sociaux/écologiques. Ces attentes peuvent conduire à un désavantage concurrentiel, les clients s'orientant vers les assureurs effectivement engagés sur ces questions, voire des mécanismes de boycott, et plus généralement, des impacts sur la réputation de SELENCIA / de son groupe.

**20 Risque de transition :** Le risque de transition survient alors que les différents acteurs économiques cherchent à s'adapter au changement climatique (via par exemple la réduction des émissions de CO2). Cela a des implications pour les assureurs-vie compte tenu de la manière dont ils investissent. Un risque de transition particulier est la survenance d'actifs bloqués. Ce sont des actifs qui deviennent obsolètes en raison de changements de politique (véhicules diesel, autres industries, ...) ou en raison de la tarification du carbone. Ces actifs peuvent ne pas être résilients au climat et devenir non rentables, risqués ou compromis par des changements physiques.

L'évaluation de ces risques émergents s'effectue selon deux dimensions :

- Proximité : illustre la vitesse avec laquelle le risque pourrait se développer, évoluer et impacter l'activité de SELENCIA.
- Impact : mesure l'impact sur le résultat, la solvabilité, la liquidité, la réputation, les impacts opérationnels, réglementaires, et pour les clients et partenaires de SELENCIA.

Trois niveaux d'analyse sont ainsi retenus pour ces risques :

- Conscience : le risque doit être surveillé, considérant sa forte volatilité et sa grande incertitude en termes de développement, évolution.
- Analyser : le risque doit être analysé: les impacts, la vitesse à laquelle il peut évoluer sont incertains, une meilleure compréhension est nécessaire avant d'envisager des actions.
- Agir : le risque exige des mesures d'atténuation pour éviter et/ou réduire les impacts potentiels sur l'activité.

SELENCIA, société mère, a réalisé également des stress tests liés au climat dans le cadre de son exercice ORSA 2022 (Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité). Ces stress tests examinent certaines composantes de ces risques de durabilité afin de mieux comprendre les impacts potentiels à moyen et long terme et d'identifier les actions appropriées.

Trois scénarios ont ainsi été considérés :

- **Scénario de politique précoce** : des changements de politique visant à parvenir à la neutralité carbone en 2050 sont mis en œuvre immédiatement. Ces changements de politique se reflètent dans les prix des actifs et les indicateurs macroéconomiques et sont absorbés progressivement sur l'horizon de projection.
- **Scénario de politique tardive** : les changements de politiques visant à parvenir à la neutralité carbone en 2050 sont retardés jusqu'en 2031. Ce retard entraîne une transition moins progressive et plus désordonnée. Il s'ensuit une révision plus abrupte des prix des actifs et un choc plus grave pour les indicateurs macroéconomiques.
- **Scénario de politique actuelle** : aucune nouvelle mesure politique n'est prise et la transition vers la neutralité carbone n'a pas lieu. L'accent est mis sur les risques physiques tandis que le changement climatique se poursuit sans opposition.

L'analyse des risques de transition reste un exercice incertain sur l'étendue de leurs impacts et la temporalité de leurs émergences et/ou réalisations.

SELENCIA continue d'intégrer et d'analyser les risques de durabilités, notamment sur sa politique d'investissement qui sera fait en 2024 et qui est commune à SELENCIA Retraite. Il est également prévu d'insérer des scénarios climatiques dans l'ORSA 2024.

La politique de souscription revue a été présentée au Conseil d'administration du 20 mars 2024.



# I. CONCLUSIONS ET MESURES D'AMÉLIORATION IDENTIFIÉES

Le présent rapport propose un état des lieux de la démarche de durabilité de SELENCIA et ses filiales au regard de l'intégration des critères ESG, des risques climatiques et des dépendances et impacts liés à la biodiversité dans ses activités, sa gouvernance et son portefeuille d'investissement.

L'année écoulée a marqué un point de bascule stratégique majeur pour SELENCIA et ses filiales. Après s'être détachée du Groupe Ageas, SELENCIA a rejoint en fin d'année 2023 la Carac. Dans ce contexte, l'année 2023 doit être considérée comme une période de transition en termes de durabilité. 2024 s'inscrit dans une perspective d'amélioration future, mesurée et continue.

SELENCIA et ses filiales ont débuté une réflexion autour de la construction de la stratégie de durabilité afin de répondre aux ambitions en matière de durabilité de sa société mère, la Carac.



# J. ANNEXES

## PRINCIPAUX IMPACTS NÉGATIFS

Numéro	Principe Adverse Impact (PAI)	Unités	2023		Justification
			Couverture	Valeur	
<b>PAI Obligatoires</b>					
1	Emissions de gaz à effet de serre				
	Scope 1/CO2eq		94%	22 861	
	Scope 2/CO2eq		94%	5 696	
	Scope 3/CO2eq		94%	290 610	Depuis 2023, Selencia effectue une analyse concernant l'empreinte carbone de son portefeuille (scope 3).
	Total/CO2eq		94%	319 368	
2	Empreinte carbone	tCO2eq/€	94%	738	
3	Intensité carbone	tCO2eq/€	95%	1 167	Depuis 2023, Selencia effectue une analyse concernant l'intensité carbone de son portefeuille.
4	Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	%	95%	14%	Les exclusions font l'objet d'un suivi annuel par Selencia. Les titres proches du seuil sont étroitement surveillés mais se rattachent à la clause du grand-père.
5	Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	%			La couverture de l'indicateur concernant la production d'énergie est relativement faible et considéré comme peu significatif en comparaison
	Energie consommée non renouvelable	%	37%	49%	aux taux de couverture des autres indicateurs.
	Energie produite non renouvelable	%	8%	82%	
6	Intensité de consommation d'énergie	KWh/€EUR	44%	0,28	La couverture de cet indicateur est relativement faible avec peu de données accessibles sur l'intensité consommation d'énergie des émetteurs.
7	Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	%	96%	0%	En 2023, Selencia a mené des analyses de biodiversité sur son portefeuille obligatoire d'entreprises et immobilier. Elles permettent d'obtenir une vision préliminaire des impacts du portefeuille sur la biodiversité, ainsi que son degré de dépendance.
8	Rejets dans l'eau	Tonnes métriques d'émissions dans l'eau générées par les entreprises investies par million d'EUR investi	0,3%	0,01	Les détails de ces analyses sont présentés dans le rapport public Finance Durable 2023 de Selencia.
9	Ratio de déchets dangereux et radioactifs	Tonnes métriques de déchets dangereux et de déchets radioactifs générés par les entreprises investies par million d'EUR investi	9%	0,08	L'absence de données fiables de cet indicateur ne permettent pas à ce jour de mettre en avant des conclusions pertinentes.
10	Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	%	96%	3%	L'absence de données fiables de cet indicateur ne permettent pas à ce jour de mettre en avant des conclusions pertinentes.
11	Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE	%	67%	16%	Les exclusions font l'objet d'un suivi annuel par Selencia. Les titres proches du seuil sont étroitement surveillés mais se rattachent à la clause du grand-père.
12	Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	%	11%	18%	La couverture n'est pas encore suffisante sur cet indicateur, néanmoins 16% des titres en portefeuille ont été identifiés comme présentant une absence de conformité
13	Mixité au sein des organes de gouvernance	%	44%	41%	L'absence de données fiables de cet indicateur ne permettent pas à ce jour de mettre en avant des conclusions pertinentes.
14	Exposition à des armes controversées	%	95%	0%	Selencia n'est pas exposée à des titres en lien avec des armes controversées.
<b>PAI Souverains</b>					
15	Intensité de GES des pays d'investissement		95%	284	Une analyse de l'intensité GES des pays investis à travers les obligations souveraines a été effectuée pour la première fois cette année
16	Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	%	54%	27%	Trois titres ont été identifiés comme ayant des violations de normes sociales.
<b>PAI Immobiliers</b>					
17	Part des actifs inefficients sur le plan énergétique	%	57%	100%	Un diagnostic de performance énergétique a été effectué pour 4 actifs immobiliers détenus en direct.
18	Exposition des actifs immobiliers aux combustibles fossiles	%	100%	0%	Aucun actif immobilier détenu en direct n'est exposé aux combustibles fossiles.
<b>PAI Optionnels</b>					
19	Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	%	95%	50%	La majorité des émetteurs en portefeuille ont mis en place des initiatives de réduction d'émissions carbone.
20	Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	%	96%	0%	Selencia n'est pas exposée à des émetteurs ayant proposé des mesures insuffisantes pour remédier au non-respect des normes contre les actes de corruption.

**LISTE DES PRODUITS FINANCIERS CATALOGUES ARTICLE 8 ET ARTICLE 9 DU  
REGLEMENT SFDR, REGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU  
CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019**

Code Isin	Code support	Libellé Support	Classification
FR0000438905	HAC	HSBC SRI GLOBAL EQUITY HRIF OEIC	8
FR0000989410	RUQ	Richelieu Cityzen R	8
FR0007050190	DNE	DNCA Evolutif	8
FR0007051040	DNC	DNCA Eurose	8
FR0010058008	CTE	DNCA VALUE EUROPE C	8
FR0010116343	BPT	BNP Paribas Bond 6M	8
FR0010135103	CGP	Carmignac Patrimoine A EUR Acc	8
FR0010148981	CGI	Carmignac Investissement	8
FR0010209916	BNI	BNPP Invest 3M SUSTAINABLE EUR	8
FR0010302398	OPC188	BNPP EURO CLIMATE ALIGNED	9
FR0010321810	ECA	Echiquier Agenor SRI Mid Cap Eur	8
FR0010546929	TDI	Tocqueville Dividendes	8
FR0010546945	ITH	Tocqueville Megatrends ISR	8
FR0010547067	TVE	Tocqueville Value Europe	8
LU0043850808	AEF	Asian Equity Fund	8
LU0086913042	PAU	BNPP Europe Convertible	8
LU0115144486	BRP	Invesco Sustai Multisector Cred	8
LU0212178916	PAS	BNPP Europe Small Cap	8
LU0251809090	PQJ	BNPP Japan Equity	8
LU0823394852	PCB	BNPP Global Conbvertible	8
LU0823399810	PEV	BNPP Europe Equity	8
LU0823401574	PED	BNPP Funds Euro Equity	8
LU0823421689	PEY	BNPP Disruptive Technology	8
LU0956005226	OPC010	BNPP Sust Gbl Equity	8
LU1240329380	IEF	Invesco Euro Equity Fund E	8
LU1596575156	WEC	BNPP Emerging Bond	8
LU2477744325	OPC321	BNP Paribas Funds Sustainable Mu	8
LU2661119755	OPC387	DNCA INVEST EvolutifC	8
LU0069452018	JFQ	Fidelity Sustainable Japan Eq A D	8
FR0000981458	OPE	R OPAL Equilibre	8
FR0007023692	LMF	EdR Monde Flexible A	8
FR0007025523	ESD	R OPAL Croissance	8
FR0007027404	EOE	R OPAL Absolu	8
FR0007028907	EMP	R OPAL Modéré	8
FR0007045737	RIS	Richelieu Pragma Europe	8
FR0007075155	ELM	RCO OPAL EQUITY EUROPE	8
FR0007076930	CTC	Centifolia C	8
FR0010041822	LPF	EdR Patrimoine Global (A)	8

FR0010149302	CEG	Carmignac Emergents	9
FR0010177998	SHP	EdR Europe Midcaps A EUR	8
FR0010315093	PMM	BNPP Protection Monde	8
FR0010321802	AGR	Echiquier Agressor	8
FR0010325605	CPG	CPR Mezzo P	8
FR0010376020	CSE	CPR Euro Gov ISR P	8
FR0010505578	PME	EdR Euro Sustainable Equity	8
FR0010546903	ULY	Tocqueville Ulysse C	8
FR0010565366	MCF	CPR Middle-Cap. France P	8
FR0010588343	TRR	EdR Tricolore Rendement Action A	8
FR0011212547	ESU	RMM Actions USA	8
FR0011660869	OPC383	BFT CONVERT ISR P-C EUR CAP	8
FR0011885797	BMM	R-Co Thematic Real Estate	8
FR0013219243	EQF	EDR EQUITY EURO SOLVE A EUR	8
GB0000804335	EUG	Baring European Growth A GBP Inc	8
LU0048573561	AFU	Fidelity Funds America Fund A US	8
LU0048578792	EGF	FF European Groth Fund A Dis Eur	8
LU0048581077	IFQ	FF Iberia Fund	8
LU0049112450	PAC	FF Pacific Fund A Dis USD	8
LU0069451390	INF	Fidelity Gbl thmtc Oppos A eur	8
LU0075938133	EUR	BNPP Funds Euro Bond	8
LU0099625146	EHY	BNPP EuroShortTerm Corporate Opp	8
LU0164455502	CCC	Carmignac Pf Green Gold A-EUR	8
LU0823417810	PEW	BNPP Sust Gbl Low Vol Equity	8
LU0987487336	968	FIDELITY GLB M.ASSET INC A HDG A	8
LU0992632538	EIE	EdR Fund Income Europe A	8
LU1103207525	ECS	EDR Europe Convertibles A	8
LU1103293855	EGM	EDRF Global Emerging A	8
LU1103296015	EGG	EDRF Global Emerging E	8
LU1103303167	EVY	EDR US Value & Yield A	8
LU1160354210	EGR	EDRF Global Convertibles R	8
LU1160365091	EFC	EdR Fund China	8
LU1161527038	EBL	EdR Fund Bond Allocation A Eur	8
LU1730854608	EEC	EdRF Equity Euro Core A EUR	8
LU1956163379	OPC002	BNPP Sust US Mt Fac Eq CI EUR	8
FR0000284689	COG	Comgest Monde	8
FR0000980427	KEP	Keren Patrimoine Action C	8
FR0000982449	HSS	HSBC RIF Europe Eq Green Transi	9
FR0000990095	ODD	ODDO Avenir Euro CR-EUR	8
FR0007450002	CNA	CG Nouvelle Asie	8
FR0010097667	CCP	CPR Croissance Défensive P	8
FR0010097683	885	CPR Croissance Réactive	8

FR0010286013	921	Sextant Grand Large (A)	8
FR0010557967	DVP	Dorval Conviction P	8
FR0010564351	295	OFI INVEST ESG MULTITRACK	8
FR0010611293	ART	ECHIQUEIR ARTY SRI A	8
FR0010668145	933	BNP Paribas Aqua	9
FR0010871830	932	Moneta Long Short	8
FR0011101088	894	Abacus Quality	8
FR0011170182	95	OFI Inv Precious Metal	8
FR0011261197	RVA	R VALOR (part F)	8
FR0011640887	934	Erasmus Small Cap Euro	8
FR0013139292	942	Convictions Multifactorielles	8
FR0013267135	89	OFI RS EURO EQUITY SMART BETA	8
IE0000838304	BGE	Baring Global Emerg.markets Fund	8
IE0030016350	930	Baring Global Leaders Fund	8
LU0069452877	SEA	Fidelity Funds - Asia Focus Fund	8
LU0111491469	PDC	BNPP Sustainable Europe Dividend	8
LU0131210360	PAE	BNPP Euro Corporate Bond	8
LU0823413074	PEO	BNPP Emerging Equity	8
LU0922334643	935	Fidelity Funds - Nordic Fund	8
LU1435385593	55	LOOMIS SAY.US GR. EQ.H-R/A EUR	8
LU1582988058	940	M&G (Lux) Dynamic Allocat° FundA	8
LU1694789535	959	DNCA INVEST ALPHA BONDS	8
LU1864504425	OBV	Oddo BHF Value Balan FT CRW-EUR	8
LU1876460905	AXL	Axiom Lux Obligataire R R	8
LU1900799617	972	M&G (Lux) Sustainable Allc A EUR	9
LU1907594748	53	DNCA Invest Beyond Alterosa A	9
LU1907595398	OPC091	DNCA Invest Beyd Semperosa A Eur	9
LU1951204046	88	Nif Lux I Thematics Meta Fund	8
LU1956132143	OPC012	PARVEST EURO BD OPPOR CLAS CAP	8
LU1956132903	OPC125	BNPP EURO CORPORATE BOND OPP C	8
FR0000008674	FDE	Fidelity Europe	8
FR0000172041	AAE	Axa Aedificandi	8
FR0000292278	MGL	MAGellan	8
FR0000299356	NOR	Norden	8
FR0000424319	SGO	SG Actions Or	8
FR0007085691	COP	Sanso Conviction ESG	8
FR0010028605	L70	OFI INVEST ESG MULTI REACTIF	8
FR0010148007	MAX	Maxima A	8
FR0010214213	OPC067	Ecofi Trajectoires Durables C	9
FR0010306142	CAP	Carmignac Patrimoine E EUR Acc	8
FR0010312660	CIE	Carmignac Investissement E	8
FR0010321828	ECM	Echiquier Major SRI Grw Euro A	8

FR0010330258	CEN	CPR Actions Euro Restructuration	8
FR0010363366	SYO	Sycamore L/S Opportunities	8
FR0010434019	EPA	Echiquier Patrimoine SICAV	8
FR0010537423	ELA	R-CO Conviction Club F Eur	8
FR0010541813	A21	Action 21	8
FR0010592022	EFU	Ecofi Enjeux Futurs	9
FR0010594333	TRS	EdR Tricolore Rendement R EUR	8
FR0010640029	HPI	Sanso Patrimoine	8
FR0010687053	DFD	Dorval Global Allocation RC	8
FR0010707513	SPR	Schelcher Flexible Short Duratio	8
FR0010813329	OPT	Sanso Objectif Durable 2026	8
FR0010921502	BTX	Betamax	8
FR0011037746	BNT	BNP Paribas Bond 6M R	8
FR0011175199	GEM	Constellation C	8
FR0011236629	ALA	Sanso Essentiel	8
FR0011268705	GEE	GemEquity	8
FR0011499599	SMW	PERMANEO	8
FR0012355139	LAP	LAZARD PATRIMOINE SRI RC EUR	8
FR0013173374	ATM	Athymis Millenial	8
FR0013204187	LES	LAZARD EQUITY SRI RC	8
FR0013261765	ABL	Athymis Better Life P	8
FR0013277571	AHB	ECHIQUEIR HYBRID BONDS	8
FR0013305729	SCV	SCI ViaGénération	8
FR0013428927	OPC163	Green New Deal A EUR	8
FR0014005PY1	OPC252	ELITE MONDE PROACTIF C	8
FR001400EKI3	OPC372	WF VALEURS INTERNATIONALES RE	8
FREPFONCIERE	SI7	Epargne Foncière	9
LU0069450822	FAS	FF America Fund Euro Shares	8
LU0119124864	FED	Fidelity Europea Dynamic Gr	8
LU0164853813	GGE	HSBC GIF Global Emerging Markets	8
LU0216736503	AAA	AWF FRA GLB REAL EST SEC E CAP	8
LU0592699093	CAG	Carmignac Portfolio Emerging Pat	8
LU0823380802	PBH	BNPP Euro High Yield Bond	8
LU0944739340	OPC255	East Capital New Europe A	8
LU1100076550	RVC	Rouviers Valeurs C	8
LU1103305709	EVD	EDR US Value & Yield R	8
LU1160356009	EFH	EdR Fund Global Healthcare	8
LU1303940784	MPL	Mandarine Europe Microcap R	8
LU1536921650	AFF	AXAWF Fram Robotech A Cap EUR	8
LU1670708335	MLC	M&G Lux Global Conv Eur A Acc	8
LU1670710075	MLF	M&G Lux Global Dividend Fund	8
LU1670724373	MOI	M&G (Lux) Optimal Income Fund	8

LU1730856991	EDC	EDR Equity Euro Core R EUR	8
LU1744628287	CPEA	Carmignac Portf.Patrimoine Eur A	8
LU1956154386	OPC249	BNPP Sustainable Multi-Asset Bal	8
LU2052475568	OPC246	MANDARINE FUNDS ACTIVE ACT R R	9
LU2219351876	OPC248	Sustainable Eurozone Equity Fund	9
LU2221884310	OPC216	Edmond Roth Fd Human capital A	8
LU2254337392	OPC400	DNCA Invest Bey ond Climate A	9
FR0000017329	OPC235	ALLIANZ VALEURS DURABLES RC	8
FR0007078589	SYP	Sycomore Allocation Patrimoine	8
FR0010119917	OBR	Lazard Actifs Réels C	8
FR0010147603	CIL	Carmignac Invest Latitude	8
FR0010233726	GTR	Generali Trésorerie 4 DEC SI	8
FR0010752543	OBS	Lazard Credit Fi SRI R	8
FR0013186509	EPD	Ecofi Patrimoine Diversifié	8
LU0129445192	JME	JPM Europe Strategic Value C E	8
LU0129463179	JMU	JPM US Strategic Value C USD	8
LU0201575858	CAL	AMUNDI Funds Equity Latin Americ	8
LU1159236501	SEY	State Street Europe Index Equity	8
LU1270636993	EBW	BNPP Funds Global Equity	8
LU1670720033	MGB	M&G Lux Global Macro Bond FD EUR	8
LU2530422497	OPC411	Invesco Susble G Income Fund A E	9
BE0943877671	PEP	Petercam Bonds B	8
DE000A2JJ1W5	OBM	Oddo BHF Polaris Moderate	8
FR000000PFO2	SI6	PFO2	9
FR0000011074	OFD	Ofi Financial Inv RS European	8
FR0000291239	CSC	CPR CASH	8
FR0000292302	OBP	Lazard Patrimoine Croissance C	8
FR0000295230	CNR	Comgest Renaissance Europe C	8
FR0000447039	AXP	Axa Pea Régularité	8
FR0000974149	OAE	Oddo Avenir Europe	8
FR0000975617	MAI	OFI INVEST ESG MONETAIRE CT TERM	8
FR0000985558	AVI	Ofi Invest ISR Monétaire CT C	8
FR0000989899	ODA	ODDO AVENIR (C)	8
FR0007035159	PGT	Prévoir Gestion Actions	8
FR0007043781	OFM	OFI INVEST ESG MING	8
FR0007390174	CMI	CM-AM Global Gold RC	8
FR0010058628	HSC	HSBC Small Cap France	8
FR0010117093	SYT	Sycomore Shared Growth R R	9
FR0010149120	CPS	Carmignac Securities AW EUR ACC	8
FR0010149179	CEP	Carmignac Long Short Europ Eq	8
FR0010177899	CHS	Choix solidaire	8
FR0010262436	OSF	Lazard Small Caps France A	8

FR0010286021	SAM	Sextant Autour du Monde	8
FR0010298596	MMC	Moneta Multi Caps A	8
FR0010308825	SWL	SLF (F) Multi Asset Moderate	8
FR0010375600	APPA	Amplegest Pricing Power AC	8
FR0010377143	ECE	Echiquier Convertibles SRI Europ	8
FR0010458745	ELE	Amundi Actions Euro ISR	8
FR0010466128	ALP	Alterna Plus	8
FR0010491803	OPC170	Echiquier Credit SRI Europe A	8
FR0010532101	OPC304	Amplegest Midcaps AC AC	8
FR0010546960	ODY	Tocqueville France ISR	8
FR0010594309	SH2	EdR India E	8
FR0010596783	OFF	OFI INVEST ESG EURO HIGH YIELD	8
FR0010601971	DEC	Découvertes	8
FR0010632364	OPC285	ODDO BHF METR EURO SRI	8
FR0010651224	BDL	BDL Convictions	8
FR0010657122	MAO	Mandarine Opportunités R	8
FR0010697482	ROC	R-Co Conviction Credit 12M Eur C	8
FR0010807099	ELV	R Conviction Euro (F)	8
FR0010859769	ECHGLO	Echiquier Global Gwth A SICAV	8
FR0010863688	EIP	Echiquier Impact	9
FR0010914358	OPC422	Swiss Life Fund F Bond ESG 6M P	8
FR0011024298	LSE	Phileas L/S Europe	8
FR0011066802	OIP	Opcimmo (P)	8
FR0011169341	SSR	Sycomore Sélection Responsable A	8
FR0011299429	OCR	Octo Crédit Court Terme	8
FR0011360700	ECV	Echiquier Value Euro A	8
FR0011382225	OPC305	Amplegest Actions Internationale	8
FR0011513563	DSP	BNPP Diversipierre	8
FR0011540558	OUE	Ouessant	8
FR0011558246	EEP	Echiquier Entrepreneurs A SICAV	8
FR0011585520	NVE	Nova Europe ISR	8
FR0011586544	AVG	Aviva Grandes Marques	8
FR0011606268	OAS	Oddo Active Smaller Companies	8
FR0011608421	TPM	Tocqueville PME	8
FR0011631050	APA	Amplegest PME	8
FR0011645621	DSC	Dorval Managers Small Caps	8
FR0012020741	KMA	KIRAO MULTICAP AC	8
FR0012127389	TGV	Tikehau Global Value P	8
FR0012633311	KSC	KIRAO Small Caps	8
FR0013202108	NXC	NextStage Croissance	8
FR0013222353	PEQ02	Isatis Capital Vie et Retraite	8
FR0013254380	BAP	BNPPS ACTION PME ETI CLASS	8

FR0013260262	SPE	Sofidy Pierre Europe A	8
FR0013267150	OPC045	OFI INVEST ESG EQUITY CLIMATE CG	8
FR0013392644	SAPC	Sycomore Alloc. Patrimoine Cyrus	8
FR0013403599	AEH	Aream Euro Hospitality C	8
FR0013406691	OPC171	Echiquier Alpha Major SRI A	8
FR0013439403	OPC204	LF Rendement GLB 2028 R C EUR R	8
FR0013439817	OPF01	La Française Rdt Glob 2028PlusRC	8
FR0013460920	OPC404	EDR SICAV SHORT DUR CR A	8
FR0013466117	SCI	Société Civile Convictions Immo	8
FR0013476066	OPC108	Mage Global Equilibre C	8
FR0013488020	PLP	LF MULTIMMO - PART LF PHILOSO	8
FR0013505450	OPC280	Tikehau 2027 R	8
FR0013529070	OPC130	Incomon Opportunities C	8
FR0013529104	OPC131	Incomon Dynamique C	8
FR0014004GX5	SCA	SCI Primonial Capimmo	8
FR0014009OP4	SCI006	Nao Logistics	8
FR001400A6Y0	OPC296	Sycoyield 2026 RC	8
FR001400B0P0	OPC338	Richelieu 2026 R	8
FR001400BJT8	OPC339	IVO 2028 R	8
FR001400DOC0	PEQ006	MIROVA GREEN IMPACT B3	9
FR001400DUD5	PEQ005	ANAXAGO SOCIETY 2023 A	8
FR001400EF78	OPF014	RENDEMENT SELECTION 2027	8
FR001400GXY8	OPF015	EIFFEL RENDEMENT 2028	8
FR001400IBH5	OPF019	R-co Target 2027 HY F EUR	8
FR001400J5O4	OPF017	KEREN 2029	8
FR001400JGB5	OPF020	Millésima Select 2028	8
FRALTIXIACOM	SI13	Altixia Commerces	8
FRBUROBOUTIC	SI15	Buroboutic	8
FREUROVALYS1	SCPI1	Eurovalys	8
FRFICOMMERCE	SI9	Ficommerce	8
FRIMMORENTE1	SI2	Immorente	8
FRLAFFPIERRE	SI8	Laffitte Pierre	8
FRLFGRDPARIS	SI12	LF Grand Paris Patrimoine	9
FRPFGRDPARIS	SI11	PF Grand Paris	9
FRPIEREXPSTE	SI0018	SCPI Pierre Expansion Santé	8
FRRIVOLAVPAT	SI5	Rivoli Avenir Patrimoine	8
FRSELECPIER2	SI16	SélectiPierre 2	8
FRSELECTINV1	SI3	Select Invest 1	9
IE0004766675	CEA	Comgest Growth Europe	8
IE0005315449	MUE	Muzinich Europeyield Fund	8
IE0032860565	MUA	Muzinich Americayield Fund R	8
IE00B2NXKW18	SWGf	Stryx World Growth Fund EUR U R	8

IE00B3NFBQ59	HGE	Hermès Glb Emerg.Mark.Fd R-Eur A	8
IE00B5648R31	MGJ	ManGLGJap CoreAlpha EqClassDHEUR	8
IE00B65D2871	CGM	Comgest Growth Emerging Markets	8
IE00BD1DJ122	CGJ	Comgest Growth Japan EUR R	8
IE00BFY85N21	SII	Stewart Inv.Asia Pacif L Fund I	9
IE00BHNGHX58	ETF58	Ossiam US Minimum Variance ESG	8
IE00BQ3D6V05	CAU	Comgest Growth Asia Usd	8
LU0048579097	FBF	FF Euro Bond Fund	8
LU0085136942	RHY	Robeco High Yield Bonds	8
LU0089291651	PDD	BNPP Target Risk Balanced	8
LU0090784017	DFS	Digital Funds Stars Europe	8
LU0099161993	CGE	Carmignac Grande Europe 3DEC	9
LU0104885248	PWA	PF(LUX)-Water R EUR	9
LU0110060430	FEY	FF European High Yield Fund	8
LU0115143082	IOE	Invesco Asia Opp. Eq. F. E. Acc.	8
LU0115773425	FGT	FID FUNDS GLOBAL TECH FUND	8
LU0119124781	FMF	FF European Dynamic Growth Fund	8
LU0119195963	NPB	NN (L) Patrimonial Balanced	8
LU0119750205	IPS	Invesco Pan Eur Structured Equ F	8
LU0125951151	MFS	Mfs Meridian Funds European Valu	8
LU0127786431	ING	ING (L) INVEST EURO HIGH DIVIDEN	8
LU0128470845	PEC	Pictet-EUR Corporate Bonds-P (C)	8
LU0138007074	OPC300	Edgewood L Select US Equity Hedg	8
LU0161986921	LOG	Lombard Odier Funds - Golden Age	8
LU0170473374	FER	Franklin European Total Ret. Fd	8
LU0187076913	RME	Robeco Emerging Markets Equities	8
LU0196034317	HHP	Henderson Hor.Pan Eur Prop. Equi	8
LU0235308482	AOF	ALKEN FUND EUR OPPORTUNITIES R	8
LU0243958393	INM	Invesco Euro Corporate Bonds	8
LU0254836850	ROS	Robeco Emerging Stars EquitiesD	8
LU0255977539	PIH	Pictet Funds (Lux) - Biotech (P	9
LU0260869739	FUO	Franklin Us Opportunités Fund AE	8
LU0260870158	FRT	Franklin Technology Fund AC	8
LU0260870588	TGL	Templeton Global Bond	8
LU0261948904	FFI	FIDELITY FUNDS IBERIA FUND A EUR	8
LU0261952419	FFG	FF Sust Health Care Fund	8
LU0265293521	PEK	BNPP Turkey Equity	8
LU0270905242	PSRE	Pictet Security R EUR	8
LU0280435461	PIC	Pic Clean Energy Transition	9
LU0281485184	OPC380	JPM US Select Equity Plus D (acc	8
LU0283511359	PSC	BNPP Europe RealEstateSecurities	8
LU0302446991	SGG	SISF GLOBAL CLIMATE CHANGE	8

LU0316493666	TAG	Templeton Asian Growth Fund H1	8
LU0318931192	FAO	FF - China Focus Fund A-Acc-EUR	8
LU0337270200	UEW	Uni-Global - Equities World	8
LU0340555134	PID	Pictet-Digital R	8
LU0340559805	PIT	PICTET TIMBER	9
LU0347711466	PAG	BNPP Global Environment	9
LU0383783841	OPC070	DNCA INV BEYD GBL LEAD A ACC	9
LU0383784146	OPC058	DNCA Inv Beyond Global Leaders	9
LU0390221256	MFG	MainFirst Germany Fund	8
LU0401809073	DIC	DNCA Invest Convertibles	8
LU0434928536	RPE	Robeco BP US Premium Equities D	8
LU0489687243	MUC	Mandarine Unique - Small&Mid Cap	8
LU0498185056	JEA	ABERDEEN GLOBAL JAP. EQ F A A E	8
LU0504465815	HHF	Henderson Horizon Eur Grow Fund	8
LU0572586591	ALK	Alken Fund Absolute Return Europ	8
LU0594300096	FFC	Fidelity Funds - China Consumer	8
LU0599214011	OPC301	JPMF Emerging Markets Strategic	8
LU0599612842	ETF4	Ossiam EUROPE ESG MACHINE LEARN	8
LU0707700596	OPC420	JSEquity ζ Green Plnt CI Act PEC	9
LU0772944145	NFD	NORDEA FINANCIAL DEBT FUND BPEUR	8
LU0823397368	PEX	BNPP Asia SUSTAINABLE ASIA EXJAP	8
LU0823411706	OPC016	BNPP CONSUMER INNOVATORS	8
LU0868490383	AAS	AXAWF Fram Next Generation A Cap	8
LU0870553459	DIE	DNCA INVEST EUROPE GROWTH	8
LU0880062913	JPG	JPMorgan Global Healthcare	8
LU0890597635	JPA	JPM Funds Global Bond Opp FundAE	8
LU0907913460	AFB	Amundi F.B Emerging Hard Currency	8
LU0912262275	HPE	Helium Fund - Helium Performance	8
LU0914729966	OPC072	MIROVA GLOBAL SUSTAI EQ R ACC	9
LU0914733059	OPC046	Mirova E. Env. Equity Fund R ACC	9
LU0935230671	NAF	Seeyond SRI Gbl Min Vol	8
LU1038895451	FGV	Fidel.Funds - Global Divid. Fund	8
LU1111642408	OPC298	Eleva European Selection A1	8
LU1171478784	QCT	Quest Clean Tech	8
LU1215415214	ETF27	Amundi Euro HY Bonds ESG ETF EUR	8
LU1234787544	GIS	GIS SRI Ageing Population	8
LU1238901240	MGE	MAINFIRST GLOBAL EQUITIES	8
LU1244893696	EGD	Edmd Rothschild Fund Big Data	8
LU1329694266	MGC	MANDARINE GLOBAL MICRO CAPS R	8
LU1345484874	FFB	Fidelity Funds - Funds Flex.Bond	8
LU1366712435	OPC297	DNCA Invest Archer Mid Cap A	8
LU1377382368	LCE	LOW CARBON 100 EUROPE PAB	8

LU1434520000	OPC179	Candriam SRI Bond Emerging Marke	9
LU1434523954	OPC168	Candriam SRI Equity Emerging Mar	9
LU1434527435	OPC169	Candriam SRI Equity World C Eur	9
LU1458428163	PUD	BNPP US Value MultiFactor Equity	8
LU1525413255	ETF34	Amundi Global Corp SRI 1-5Y IE C	8
LU1530900684	CIG	CPR INVEST GLOBAL DISRUPT OPP. R	8
LU1585265066	OPC103	Tikehau Short Duration RR	8
LU1599120273	ASD	Auris Euro Rendement R EUR ACC	8
LU1653748860	CIF	CPR INVEST FOOD FOR GENERATION A	8
LU1665237704	MGLG	M&G Lux Global Listed Infra. A A	8
LU1670715207	OPC306	M&G (Lux) Global Sustain Paris A	9
LU1694790202	DIF	DNCA Invest Flex Inflation B	8
LU1819480192	EAIA	Echiquier Artif. Intellig. A E A	8
LU1829219127	ETF47	Amundi Corp Bd PAB NET ZERO AMB	8
LU1900068914	ETF50	Lyxor MSCI China ESG Ldrs Extr	8
LU1920211973	OPC062	Eleva Absolute Return Europe A2	8
LU2145463373	OPC129	RobecoSAM Smart Energy Equities	9
LU2147879543	OPC153	Tikehau Fund - Tikehau Internati	8
LU2233156749	ETF094	AMUNDI INDEX MSCI JAPAN SRI PAB	8
LU2257980289	OPC166	Mandarine Global Transition R	9
LU2269164310	ETF095	AMUNDI INDEX MSCI JAPAN SRI PAB	8
LU2358389745	OPC247	Varenne Global A EUR Cap A	8
LU2358392376	OPC271	VARENNE VALEUR A	8
LU0130732364	PFS	Pictet F Small Cap Europe	8
LU0823410997	PUS	BNPP US Small Cap	8
LU0823414635	PEZ	BNPP Energy Transition	9
LU0823416762	PAQ	BNPP Health Care Innovators	8
LU2331766050	OPC236	EdRF Human Capital R EUR R	8
FR0010225052	LFP	LF Carbon Impact Global Gov Bd R	8
FR0010834390	LFV	LF Actions CO2 Responsable R	9

**SELENCIA Retraite**

Entreprise régie par le Code des assurances.

Société Anonyme au capital de 105 633 000,00 euros entièrement versé.

Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire

SIREN : 908 314 677. R.C.S. Nanterre : 908 314 677.

Siège social : : 7 allée de l'Arche - 92400 Courbevoie Code

LEI : 969500RC5SQJKGF7LK84

